
OPTION INTERNATIONALE DU BACCALAURÉAT (OIB)

L'option internationale du Baccalauréat français

**Manuel des examens de la *British Option*
Edition 2011**

**Géré par l'*University of Cambridge International Examinations (CIE)*
en coopération avec le Ministère de l'Education Nationale**

Ce Manuel s'applique aux examens qui auront lieu en été 2011.



UNIVERSITY of CAMBRIDGE
International Examinations

AVANT-PROPOS ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le but de cette introduction à la *British version of the International Option of the French* baccalauréat est d'apporter des informations aux enseignants, aux examinateurs, aux inspecteurs, aux élèves et à leurs parents, ainsi qu'aux agents de l'admission des hautes écoles et universités

- Il est conseillé aux lecteurs peu familiers avec le baccalauréat français de commencer par le chapitre 1; ceux qui ne veulent que des informations sur l'option internationale pourront débiter par le chapitre 2.
- Les agents de l'admission des universités pourront aussi en plus des précédents chapitres lire le chapitre 3. Le *UCAS website and Handbook on International Qualifications* donne une description concise de l'OIB sous '*International Qualifications*'. Voir ci-dessous pour plus de détails sur cette information. Ce Manuel apporte des informations complémentaires.
- Des informations plus détaillées sur les sujets individuels des examens de l'*International Option (OIB)* se trouvent dans les chapitres 6, 7, 8 et 9 pour *English Language and Literature*, et dans les chapitres 10 et 11 pour *History-Geography*.
- Les informations générales sur l'administration et l'évaluation de l'examen se trouvent dans les chapitres 4 et 5.

Pour plus de commodité, les candidats, les professeurs-examinateurs, inspecteurs, etc. sont remplacés dans le texte par le pronom «il». Certains termes anglais ont été mis en italique dans le texte lorsque la traduction se révèle inadéquate. Le terme français baccalauréat est utilisé pour éviter toute confusion avec d'autres examens tels que le baccalauréat international ou le baccalauréat européen qui n'ont pas de lien avec l'examen national français. Il est fait référence à la dénomination française pour nommer les classes: la 1^{ère} est équivalente à la *British year 12* ou *lower sixth*, la terminale à la *British year 13* ou *upper sixth*.

Abbréviations utilisées et site web utiles

Les lecteurs peuvent aussi consulter les sites Web qui concernent l'OIB, le baccalauréat français et le *Cambridge examinations board (CIE)* ci-dessous. Cette liste permet aussi de voir la signification des abbréviations utilisées dans ce manuel

- University of Cambridge International Examinations (CIE): www.cie.org.uk
- Le site of the French Ministère de l'Education Nationale: www.education.gouv.fr
- Page – Direction des relations européennes et internationales et de la coopération (DREIC):<http://www.educationgouv.fr/cid1181/direction-des-relations-europeennes-internationales-coopération.html>
- Le site du Centre international d'études pédagogiques (CIEP): www.ciep.fr
- Le site du Service Interacadémique des Examens et Concours (SIEC) www.siec.education.fr
- Le site web de l'UCAS: www.ucas.com
- Le site de l'ASIBA (Association des Sections Internationales Britanniques et Anglophones): <http://www.asiba.info/>

Ce manuel est mis à jour chaque année. Toutes les suggestions d'ajouts et de modifications doivent être faites directement auprès de University of Cambridge International Examinations. (international@cie.org.uk).

INFORMATION POUR LES ECOLES SOUHAITANT PREPARER DES CANDIDATS POUR L'OIB

Seules les écoles approuvées par le Ministère de l'Education Nationale peuvent proposer l'Option Internationale. Les écoles qui souhaitent préparer les candidats pour le *British OIB* doivent dans tous les cas contacter le DREIC (le service au sein du Ministère de l'Education Nationale responsable pour l'OIB) ainsi que le *Cambridge board*, afin de demander leur approbation. *The Schools Chair* doit aussi être contacté. Leurs coordonnées sont les suivantes:

DREIC (Direction des Relations Européennes et Internationales et de la Coopération)

Mr. Patrick Coustance
DREIC
4 rue Danton
75006 Paris

Telephone: + 33 (0)1 55 55 04 21

Fax: + 33 (0)1 55 55 04 23

University of Cambridge International Examinations

Mrs Di Palmer,
University of Cambridge International Examinations
Cambridge Assessment
1 Hills Road
Cambridge CB1 2EU
United Kingdom

Téléphone : + 44 1223 55 35 54

Fax : + 44 1223 553 558

Email : international@cie.org.uk

Les écoles qui souhaitent préparer les candidats pour le *British OIB* doivent contacter le *Chair of the British OIB Schools' Group*, M. Peter Woodburn (par email à: hop@enpferney.org) et en même temps contacter Cambridge et le DREIC.

Un certain nombre d'enseignants remplissent des fonctions administratives au sein de la *British OIB Schools Group* dans son ensemble. Actuellement, ce sont les suivants:

Peter Woodburn (Lycée International, Ferney-Voltaire) (e-mail as above)	Schools' Chair
James Cathcart (Lycée International de St Germain-en-Laye) (jcathcart@lycee-international.net)	Deputy Schools' Chair
John Cadden (Cité Scolaire Internationale, Lyon) (john.cadden@orange.fr)	Secretary
Nick Baker (Lycée International de St Germain-en-Laye) (nbaker@lycee-international.net)	Language and Literature Subject Coordinator

Rob Miller (Cité Scolaire Internationale, Lyon) (robjmiller@hotmail.com)	History-Geography Subject Coordinator
Catherine Sagne (Lycée International de St Germain-en-Laye) (csagne@lycee-international.net)	British OIB Schools & Exam Centres Administrative Coordinator

Voir les descriptions de ces rôles à la section 4.2

SOMMAIRE

Partie I : Introduction

1.	LE BACCALAURÉAT FRANCAIS	page	7
1.1	Le style et la philosophie de l'enseignement français		
1.2	L'examen national		
1.3	Les différentes séries du baccalauréat général		
1.4	Les deux matières formant l' <i>International Option (OIB)</i>		
1.5	Le jury et les résultats du baccalauréat		
1.6	<i>Le rattrapage</i>		
2.	L'OPTION INTERNATIONALE	page	12
2.1	Les origines de l'option internationale		
2.2	Les deux matières enseignées en anglais		
2.3	Comment sont examinées les matières de l'OIB ?		
3.	COMPARAISON AVEC LE A LEVEL POUR L'ADMISSION A L'UNIVERSITE	page	14
3.1	Remarques préliminaires		
3.2	Les offres des universités britanniques		
3.3	Après l'admission dans les universités britanniques		
4.	L'ADMINISTRATION DE LA <i>BRITISH VERSION</i> DE L' <i>OIB</i>	page	16
4.1	Les rôles et les responsabilités des Inspecteurs de Cambridge		
4.2	Les dispositions administratives des écoles		
4.3	Les responsabilités des chefs des centres d'examens de l'OIB		
4.4	La coordination entre les écoles		
4.5	Comment l'épreuve écrite est-elle préparée ?		
4.6	La sélection des passages et des sujets des examens oraux		
4.7	L'assistance aux nouvelles écoles		
5.	NOTATION DES EXAMENS	page	22
5.1	Principes généraux		
5.2	Dispositions pour la notation des copies écrites		
5.3	La conduite et la notation de l'examen oral		
5.4	Le rôle des Assistants-Modérateurs		
5.5	Les points de référence pour les Assistants-Modérateurs		
5.6	Les notes probables estimées		
5.7	Attention particulière		
5.8	Deuxième chance		
5.9	Un conseil de prudence		
5.10	Demandes de renseignements sur les résultats		

Partie II : Langue et littérature anglaise

6. DETAILS DE LA MATIERE page 31
- 6.1 Buts
 - 6.2 Objectifs
 - 6.3 Le choix des oeuvres
 - 6.4 L'examen écrit
 - 6.5 L'examen oral
7. INSTRUCTIONS POUR LES EXAMINATEURS page 35
- 7.1 L'examen écrit
 - 7.2 L'examen oral
 - Les passages pour le commentaire de Shakespeare et le sujet synoptique
 - Le commentaire et la discussion de Shakespeare
 - Le sujet synoptique
 - Les questions "starters" pour le sujet synoptique
 - La conduite et l'évaluation de l'oral
 - Le rattrapage*
8. CRITERES DE NOTATION POUR L'EXAMEN ECRIT page 43
9. CRITERES DE NOTATION POUR L'EXAMEN ORAL page 53

Partie III : Histoire -Géographie

10. DETAILS DE LA MATIERE page 59
- 10.1 Buts et objectifs
 - 10.2 Buts supplémentaires du programme Histoire
 - 10.3 Buts supplémentaires du programme Géographie
 - 10.4 Le programme *History-Geography*
 - 10.5 Histoire
 - 10.6 Géographie
 - 10.7 Evaluation
 - 10.8 L'examen écrit
 - 10.9 L'examen oral
11. INSTRUCTIONS POUR LES EXAMINATEURS page 63
- 11.1 Conseils généraux sur la notation des réponses
 - 11.2 Conseils spécifiques sur la notation
 - 11.3 Système de notation base sur des critères génériques
 - 11.4 L'évaluation des questions *hors sujet*
 - 11.5 L'enregistrement des notes de l'examen écrit pour *le jury*
 - 11.6 L'évaluation des examens oraux
 - 11.7 L'enregistrement des notes de l'examen oral pour *le jury*
 - 11.8 *Le rattrapage*

PARTIE I : INTRODUCTION

1. LE BACCALAURÉAT FRANÇAIS

Le baccalauréat français est l'examen national que la plupart des élèves français passe à la fin des sept années de l'enseignement secondaire. Le mot a été utilisé depuis l'époque napoléonienne pour désigner à la fois l'aptitude à l'entrée à l'université et l'examen lui-même.

Il y a en fait trois versions du baccalauréat français: le général, le technologique et le professionnel. Le baccalauréat général, la version académique et générale, permet l'accès à l'enseignement universitaire et est le seul traité dans le présent Manuel, depuis que l'OIB en est une option.

Veuillez noter svp que le baccalauréat français (FB) n'a aucun rapport avec *the International Baccalaureate (IB)* et avec *the European Baccalaureate (EB)* ainsi que *the Welsh Baccalaureate* or *the English Baccalaureate*.

1.1 Le style et la philosophie de l'enseignement français

À l'âge de 18 ans, les étudiants en France étudient un éventail plus large de sujets que leurs pairs au Royaume-Uni.

Typiquement, les élèves français en première et en terminale (correspondant à la *sixth form*, ou *years 12 et 13*) assistent à au moins 30 heures de cours par semaine, et souvent plus, afin de préparer le baccalauréat. Certains ont des cours le samedi matin. Tous étudient au moins six matières pour leur examen final.

Les méthodes d'enseignement tendent à refléter la grande taille des classes: jusqu'à 35 élèves par classe ou plus dans les matières de base dans les deux dernières années. Certaines disciplines sont maintenant enseignées en petits groupes une partie de la semaine. Il y a peu de participation orale. Des tests sont effectués en classe de manière régulière et fréquente permettant aux enseignants de suivre les progrès et de conseiller qu'un élève répète une année scolaire si nécessaire. Certaines innovations au cours des dernières années ont démontré une volonté de donner plus de place à des approches moins traditionnelles. Ce qui est connu sous le nom de Travaux Pratiques Encadrés (TPE) est une de ces initiatives, exigeant des élèves des travaux de recherche, de rédaction et de présentation d'un court mémoire sur un sujet se rapportant à deux des matières les plus importantes de leur série du baccalauréat.

Il existe de nombreux aspects positifs de cette approche traditionnelle de l'enseignement. Les élèves et les parents prennent les deux au sérieux l'éducation, les élèves apprennent à travailler d'arrache-pied et à étudier de manière efficace avec pour résultat une bonne maîtrise des aspects méthodologiques et de la présentation du travail universitaire par les candidats du baccalauréat.

1.2 L'examen national

Le baccalauréat se déroule chaque année, débutant en juin et, comme dans *A Level session*, examens écrits et oraux sont répartis sur plusieurs semaines. Tous les candidats passent au moins un sujet un an à l'avance, à la fin de leur avant-dernière année de scolarité (1^{ère}). C'est en langue et littérature française, un examen exigeant, les notes de cet examen sont reportés à la session principale de l'année suivante. La plupart des sujets d'examen sont pris à la fin de la dernière année. Chaque épreuve est notée sur une échelle de 0 à 20 et le résultat est ensuite multiplié par un «coefficient», comme il est expliqué à la page 9.

Les Français sont fiers de l'équité et de l'objectivité de leur examen et de leur système d'évaluation. Les copies sont anonymes et identifiées seulement par un numéro. Les examinateurs (qui sont tous des enseignants) nommés par l'État corrigent les copies. Les examinateurs pour l'oral ne testent pas leurs propres étudiants, et les candidats passent généralement leurs examens oraux dans une autre école autre que la leur.

Il est très difficile pour les candidats d'obtenir des notes au-dessus de 16/20 dans les matières individuelles parce que les standards de correction sont stricts et, certains diraient même, plutôt rigides. En raison du système mathématique de la notation, il est même encore plus difficile d'obtenir un résultat général au baccalauréat de 16/20 ou plus. Occasionnellement des notes de 19/20 ou 20/20 sont obtenues en sciences ou en mathématiques, mais elles le sont rarement en arts et sciences sociales. Dans une récente session d'examens, seul un élève dans toute la France a obtenu un 20/20 en langue et littérature françaises. Des notes en dessous de 10/20 sont fréquentes et dans certaines matières la note moyenne nationale est de 10/20 ou moins. La philosophie en est un bon exemple. Parce qu'un élève passe un seul examen écrit dans chaque matière, les notes d'un sujet d'examen ne sont pas toujours un indicateur fiable des connaissances de l'élève. Le temps pour la correction des copies alloué aux professeurs-examinateurs est court - à peu près deux semaines. Des lignes directrices sur la notation sont données et des réunions d'harmonisation (*standardization*) ont lieu, mais il n'y a pas de modération des notes des élèves, ou de l'échelle des notes attribuées par un examinateur. Les résultats sont rendus publics après la délibération d'un jury qui est une réunion de tous les examinateurs pour un groupe donné de candidats. Ici, les examinateurs ont la possibilité de remonter leurs notes s'ils estiment qu'il y a une bonne raison de le faire.

Le taux estimé de réussite au baccalauréat général d'environ 80% est décevant. Environ 62% du groupe d'âge concerné obtient une des versions du baccalauréat. Mais le pourcentage du groupe d'âge qui obtient le baccalauréat général (la version académique de l'examen et le seul dont l'*OIB* fait partie) est actuellement de 32,4%, (17,8% pour le baccalauréat technologique et 11,5% pour le baccalauréat professionnel). Lors de l'analyse des statistiques publiées par les autorités françaises, il est donc important de faire la distinction entre les chiffres qui concernent le baccalauréat dans toutes ses versions et ceux qui concernent le pourcentage d'élèves beaucoup plus faible qui passent le baccalauréat général.

1.3 Les différentes séries du baccalauréat général

Il existe trois types différents ou séries du baccalauréat général, permettant aux étudiants de se spécialiser dans une certaine mesure. Toutes contiennent certaines matières obligatoires, mais les coefficients applicables à ces matières varient. Les versions sont:

Baccalauréat L : (Littéraire) Priorité au français et à la philosophie

Baccalauréat S :	(Scientifique)	Priorité aux sciences et aux mathématiques
Baccalauréat ES :	(Economique)	Priorité à l'économie, aux sciences sociales et aux mathématiques

Quelle que soit la série qu'ils ont choisie, tous les élèves sont examinés en français, philosophie, histoire-géographie (une seule matière dans le système français), mathématiques, au moins une langue étrangère ainsi qu'en éducation physique. Deux autres matières sont ajoutées en fonction de la série.

L'élève qui choisit une série doit également choisir une spécialisation. Une matière doit être choisie comme une "spécialité". Les matières qui peuvent être choisies sont définies à l'intérieur de chaque série. En série S, par exemple, une matière sélectionnée entre mathématiques, sciences physiques ou sciences de la vie, doit être choisie par l'étudiant et devient sa spécialité. Des heures supplémentaires d'enseignement sont données par semaine pour cette matière et l'examen final est plus long avec une pondération plus élevée.

La spécialité de la série se reflète également de trois autres manières :

1. En ce qui concerne le calcul appliqué aux examens, les notes des matières dans les trois séries sont calculées en appliquant à la note brute de l'épreuve (un chiffre sur 20) un multiplicateur que l'on appelle un coefficient. Le coefficient appliqué à toute matière détermine son importance dans la série choisie. Il est aussi calculé en fonction de la matière de spécialité choisie comme indiqué ci-dessus. La seule exception est l'éducation physique (EPS) qui a toujours un coefficient de 2 peu importe la série choisie.

2. En ce qui concerne l'enseignement et l'étude, les programmes des matières, le niveau général de difficulté et le nombre d'heure d'étude par matière varient en fonction de la série choisie. Par exemple la philosophie est la matière-clé du baccalauréat L avec 8 heures d'enseignement par semaine et un vaste programme. Son coefficient en série L est de 9 (très élevé), démontrant ainsi son importance dans cette version du baccalauréat. D'un autre côté, la philosophie dans la série S, est enseignée que pendant 2 ou 3 heures et a un coefficient de 3.

3. Dans chaque série, les élèves peuvent passer un examen dans un nombre limité de matières en option, leur permettant ainsi de gagner des points de bonus pour les notes au-dessus de 10/20 et d'augmenter ainsi les notes finales.

1.4 Les deux matières formant l'*International Option (OIB)*

Toutes les versions du baccalauréat comprennent l'étude d'une discipline non linguistique (DNL) Dans le cas de la "British Option" et dans presque toutes les autres c'est l'Histoire-Géographie. Lorsque plus d'une langue étrangère est étudiée, la première langue (généralement étudiée pendant sept ans) se distingue de la deuxième et de la troisième langue (étudiée pendant 5 ans ou moins).

Dans le baccalauréat avec l'option internationale, l'étude et l'examen de histoire-géographie et de la première langue étrangère, connue sous le nom de LV1 (langue vivante 1) sont remplacés respectivement par le cours *History-Geography*, cours qui est donné de façon bilingue en anglais et français et par un cours intitulé *Language and Literature*. Ce dernier est un cours qui, dans la version britannique de l'*OIB*, est basé sur l'étude de la littérature, bien que les élèves soient également testés sur la maîtrise et la précision de leur anglais parlé et écrit. Le cours est équivalent au A2 (*second year A Level*) *English Literature*. Les deux cours sont font l'objet d'épreuves écrites et orales.

Étant donné que seules les matières LV1 (première langue étrangère) et histoire-géographie sont modifiées par l'OIB, l'élève passe toujours une version du baccalauréat qui est en grande partie la même que les versions habituelles L, ES ou S. Il est dit être en série S, ou série L, etc. **avec** l'option internationale. Néanmoins, le système de notation donne un coefficient supérieur et donc plus d'importance à ces deux matières, et par conséquent, reconnaît à la fois le degré supplémentaire de difficulté et le surcroît de travail imposé par l'OIB.

Les coefficients des deux matières qui forment l'option internationale sont indiqués ci-dessous:

	English Lang-Lit		History-Geography		% approx. de gain sur les notes finales obtenues avec les matières OIB
	Coefficients		Coefficients		
	Ecrit	Oral	Ecrit	Oral	
<i>Baccalauréat L</i>	6	4	5	3	40%
<i>Baccalauréat S</i>	5	4	4	3	30%
<i>Baccalauréat ES</i>	5	4	5	4	40%

1.5 Le jury et les résultats du baccalauréat

Toutes les notes des candidats sont confirmées par des jurys régionaux. C'est une délibération finale et un examen des notes pour assurer la cohérence et l'équité. Le jury pour chaque groupe d'écoles est dirigé par un président nommé par le Rectorat (l'autorité régionale de l'éducation) et est formé des examinateurs des candidats concernés. Chaque jury est spécialisé, il y a des jurys différents pour chaque groupe de candidats passant les trois versions principales du baccalauréat (L, ES, S) ainsi que pour les versions internationales de ces dernières

Les notes des matières de chaque candidat sont toujours exprimées en une note sur 20. Elles sont multipliées par des coefficients (chiffres avec lesquels la note brute est multipliée afin de la pondérer) qui lorsqu'ils sont appliqués permettent de comparer l'importance des différentes matières dans le baccalauréat en question. Les sommes ainsi obtenues sont additionnées et produisent la note totale brute du candidat. Ceci est appelé le nombre total de points, qui est ensuite divisé par le nombre de coefficients appliqués pour obtenir une moyenne générale pondérée sur 20.

Les différentes catégories de moyenne générale sont récompensées. La première est simplement la moyenne pour passer; les mentions sont des distinctions :

passable :	de 10/20 à 11.99/20
mention assez bien :	de 12/20 à 13.99/20
mention bien :	de 14/20 à 15.99/20
mention très bien :	de 16/20 à plus

Les diplômes des candidats ne mentionnent que la catégorie des résultats ou la mention obtenue et les notes ne sont pas arrondies. Une moyenne générale sur 20 est toujours donnée. Si un élève obtient une moyenne supérieure à 17/20, il peut recevoir l'honneur des 'félicitations du jury' Ceci est cependant assez rare.

La plupart du temps les notes des candidats se situent parfaitement dans l'un ou l'autre catégorie de mentions et ces résultats sont confirmés formellement par le jury. Cependant dans les cas où les notes

d'un candidat sont juste en dessous d'une mention meilleure mention ou juste en dessous de la moyenne pour obtenir le baccalauréat, le président du jury passera en revue les notes données par les examinateurs afin que le candidat obtienne le baccalauréat ou une mention le cas échéant. Le livret scolaire du candidat peut être consulté; il contient le rapport sur le travail de l'élève, ses notes moyennes pour l'année et les appréciations des professeurs pour les dernières années du lycée. L'épreuve écrite d'un candidat peut être réexaminée durant la réunion du jury. Il peut être demandé aux examinateurs présents s'ils ne voient pas d'objection à donner un point supplémentaire au candidat. Ils ne sont pas obligés d'accepter – il se peut qu'ils estiment que le candidat a déjà eu le bénéfice du doute. Toutefois, souvent le jury fait tout son possible pour trouver les notes dont le candidat "limite" a besoin, à moins que ce qu'ils lisent dans le livret scolaire au sujet du travail et de l'engagement du candidat les amènent à penser que cela serait injustifié.

1.6 Le rattrapage

Si un candidat a raté de peu son baccalauréat, parce que sa note se situe entre 8/20 et 9.99/20, l'organisation des examens lui donne une nouvelle chance de réussir. Le candidat dont les notes se situent dans cette zone peut en effet choisir de passer des examens supplémentaires sitôt après que les résultats du baccalauréat aient été rendus publics. Ces examens oraux, appelés communément oraux de rattrapage, doivent être passés dans les matières obligatoires. Afin de les reconnaître sur la feuille officielle des résultats, qui est remise au candidat comme moyen de preuve de sa performance, un astérisque est placé au-dessus d'elles. Les notes obtenues pour ces deux matières dans ce second examen remplacent les notes obtenues lors des premières épreuves et permettent au candidat de réussir son baccalauréat. Un candidat qui n'a pas atteint le 8/20 mais dont le total est très proche peut être autorisé à participer au rattrapage si le jury, après l'étude de son livret scolaire, le décide.

Les deux matières de l'*International Option* font partie de la catégorie des matières obligatoires des trois séries. Elles peuvent donc être prises comme matières de rattrapage. Les candidats sont autorisés à s'entretenir avec leurs enseignants le jour où les résultats sont délivrés et à décider quelles matières ils vont repasser, ceci afin d'avoir un maximum de chance d'obtenir un meilleur résultat. Comme les deux matières de l'*International Option* font l'objet d'épreuves aussi bien écrites qu'orales, il est important de souligner que le rattrapage se fait uniquement à l'oral et que la note orale obtenue remplace donc dans tous les cas la note écrite.

Un nouveau jury, réduit en nombre, est convoqué une fois le rattrapage des oraux fini afin de récolter les nouvelles notes données par les examinateurs et attribuer les nouvelles mentions.

Voir le chapitre 5 pour de plus amples informations à propos du rattrapage, tel qu'il s'applique dans l'option internationale.

2. L'OPTION INTERNATIONALE

2.1 Les origines de l'Option internationale

Le fait d'offrir un programme bilingue pour les élèves parlant couramment deux langues existe depuis longtemps dans les lycées français internationaux et dans les autres écoles françaises desservant les communautés internationales. Ces établissements existent depuis les années 60. Cependant, le baccalauréat normal ne permet pas de mesurer pleinement la réalisation et le potentiel des élèves réellement bilingues, parce que ses examens de langue étrangère sont conçus pour des élèves qui ne commencent l'étude d'une langue étrangère qu'à partir de 11, 13 ou 15 ans.

En 1981, le gouvernement français, en réponse à une demande croissante des parents pour une généralisation de l'enseignement bilingue, et en reconnaissant la nécessité pour les ressortissants étrangers étudiant en France, a proposé que soit spécialement créées des "sections internationales". Un certain nombre de gouvernements acceptèrent de prendre part à la mise en place de cette structure parmi ceux-ci l'Allemagne (de l'Ouest à l'époque), l'Italie, le Danemark, le Portugal, les Pays-Bas, l'Espagne, la Suède, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Dans la plupart de ces pays, c'est le Ministère de l'Education concerné qui prit la responsabilité de créer et d'administrer l'option internationale et les sessions d'examen finaux dans les matières que les élèves de ces sections avaient menés leurs études. En ce qui concerne la Grande-Bretagne, c'est à l'*University of Cambridge Local Examinations Syndicate* (UCLES) que l'on demanda de mettre en place et diriger l'option britannique. L'UCLES qui n'avait pas d'intérêt financier dans l'organisation des examens, a été choisie pour sa grande expérience dans la création et l'évaluation du programme des A Level et sa longue connaissance des examens internationaux. UCLES s'appelle maintenant le *Cambridge Assessment* et la section qui administre le British OIB s'appelle *University of Cambridge International Examinations*. Son rôle est de fournir une assurance-qualité pour l'OIB.

Les sections britanniques devaient avoir des enseignants de langue maternelle anglaise et offrir un enseignement en Anglais et Histoire-Géographie de six heures par semaine. Toutes les autres matières devaient être enseignées en français de manière normale. Une des raisons importantes de la création de ces sections était de permettre à ceux qui le désiraient de pouvoir poursuivre des études universitaires dans leur pays d'origine. Une autre raison était de permettre à des élèves français ayant une très bonne maîtrise d'une langue étrangère d'étudier parmi des élèves étrangers dont cette langue était la langue maternelle. Ces objectifs tiennent toujours bon.

Quelques années après la création des sections internationales, l'option internationale du baccalauréat a été développée en plusieurs langues. Le gouvernement français a insisté sur le fait que les options internationales possèdent trois caractéristiques importantes :

1. Qu'elles aient le même statut et la même validité que toutes les autres parties du baccalauréat général, et de fait contribuent ainsi de façon significative aux notes finales du candidat.
2. Que les deux matières formant l'Option Internationale obéissent au principe de substitution ; c'est-à-dire qu'elles devraient remplacer des matières de la structure du baccalauréat plutôt que d'être ajoutées à cette structure (les épreuves de langue et littérature de l'OIB remplaçant l'épreuve de la première langue étrangère et l'épreuve d'Histoire-Géographie de l'OIB remplaçant celle purement française d'Histoire-Géographie).

3. Les matières incluses dans les options internationales devaient être enseignées et examinées par des professeurs étrangers dans leur langue maternelle d'une manière comparable à celle utilisée dans leur pays de provenance. Avec le développement croissant des sections internationales, des professeurs français avec un haut niveau et une grande maîtrise de l'anglais ont rejoint le pool des professeurs de langue maternelle.

Les Inspecteurs des matières nommés par le Cambridge font toujours ce qu'ils ont fait depuis le début de l'OIB. Ils font et modèrent la correction des épreuves écrites, inspectent un échantillon des examens oraux (à la fois directement et par le biais des Assistants-Modérateurs qui leur font un rapport), et examinent minutieusement les notes de l'oral, fournissent des renseignements spécifiques basés sur les programmes officiels, donnent leur accord pour les œuvres choisies pour les examens, s'assurent que les standards et l'objectivité des examens soient maintenus. Ils préparent aussi des rapports à la fin des sessions d'examens.

La France fut le premier pays à intégrer dans son système national d'examens permettant l'entrée à l'Université des programmes élaborés en commun avec des partenaires étrangers. Le résultat est des connaissances académiques basées sur un programme d'études difficile pour élèves bilingues. La structure des examens favorise aussi la communication internationale et la compréhension dans des secteurs où la coopération n'existe pas souvent et pas facilement.

2.2 Les deux matières enseignées en anglais

Les élèves étudiant l'Option Internationale prennent les deux matières les plus étroitement liées à la langue et à la culture : langue et littérature et histoire-géographie. Dans le cas de l'option britannique, ces matières ont un niveau équivalent au A 2 du système britannique des A Level. Des informations détaillées sur les programmes d'études de ces deux matières peuvent être trouvées aux chapitres 6 et 10 de ce Manuel.

En bref, les candidats étudiant la matière « Langage et Littérature » peuvent choisir des textes littéraires de quatre genres : Art dramatique/théâtre, poésie, fiction et les œuvres théâtrales de Shakespeare. Pour les examens oraux, ils doivent préparer à fond trois livres, dont un doit être une pièce de Shakespeare. Pour les examens écrits, ils doivent étudier trois livres, un de chacun des trois premiers genres. Les livres étudiés pour l'examen oral ne devraient pas être utilisés pour les écrits. Ils doivent aussi suivre un cours sur l'étude de textes et être préparés à écrire sur un passage non étudié préalablement tiré d'une poésie ou d'un texte littéraire. Pour les examens écrits, les candidats doivent écrire trois rédactions et pour l'oral répondre à des questions générales et détaillées sur leurs textes. Les deux examens (oral et écrit) se passent entièrement en anglais.

En Histoire-Géographie, la structure de l'enseignement est bilingue, le programme des études étant partagé entre les enseignants français et les enseignants des sections internationales et enseigné parallèlement en deux langues. C'est le cas dans la plupart des écoles pour l'Histoire-Géographie. Dans certaines écoles, l'histoire est enseignée en anglais et la géographie en français. Dans tous les cas, les élèves doivent pouvoir répondre à des questions écrites ou orales dans l'autre langue que celle utilisée pour l'enseignement de la matière. Le programme pour la branche Histoire en 2008 comprend l'histoire mondiale de 1945 à 1991 y est inclus l'histoire politique, sociale et économique avec un accent mis particulièrement sur l'histoire française et anglaise de cette période. Le programme de la branche Géographie est un programme de géographie humaine centrée sur des problèmes dans trois larges domaines : la globalisation, les superpuissances économiques et les voies du développement. L'examen écrit (4 heures) est divisé en deux parties égales (histoire et géographie) chaque partie

comprenant la rédaction d'un essai et la réponse à une question les candidats devant en choisir une pour chaque partie. Bien que les candidats aient la possibilité d'écrire en français, la plupart de ceux qui passent les examens de l'OIB britannique, écrivent en anglais. Le choix de la langue dans laquelle l'épreuve d'Histoire-Géographie de l'OIB est passée doit être fait en novembre de la dernière année (Terminale) par le candidat en même temps qu'il s'inscrit pour le baccalauréat général dans son lycée. L'examen oral, qui est basé sur 10 sujets choisis par chaque école dans le programme complet, se déroule toujours entièrement en anglais.

Note: Comme indiqué ci-dessus, l'examen oral en langue et littérature aura une structure modifiée pour le premier examen en Juin 2011.

2.3 Comment sont examinées les matières de l'OIB ?

A la fin du cours les candidats passent un examen écrit de quatre heures ainsi qu'un examen oral dans les deux matières. En Langage et Littérature, ils sont testés sur leur travail effectué pendant une période de deux ans. En Histoire-Géographie, seul la matière étudiée lors de la dernière année est testée. Les examens oraux sont dirigés par deux professeurs-examineurs. Les candidats doivent faire une présentation ou un discours au début de chaque oral en utilisant comme point de départ un passage choisi au hasard parmi les pièces de Shakespeare qu'ils ont étudiées et qui ont été sélectionnées par les examinateurs (pour Langage et Littérature) ou un sujet choisi au hasard parmi 10 sujets annoncés et approuvés (pour l'Histoire-Géographie). Les deux examens (oral et écrit) sont notés sur 20. Plus de renseignements sur les standards de notation des examens écrits et sur la conduite et l'évaluation des examens oraux peuvent être trouvés dans les chapitres qui suivent.

3. COMPARAISON AVEC LES A LEVEL POUR L'ADMISSION À L'UNIVERSITE

3.1 Remarques préliminaires

La simple comparaison des A Level et du baccalauréat français (avec ou sans l'OIB) est difficile. Le premier dans sa structure AS/A2 donne de l'importance à la spécialisation alors qu'au contraire le baccalauréat comprend l'idéal d'un programme d'études général. De plus, les candidats de l'Option Internationale ne parlent pas seulement couramment au moins deux langues, ils doivent en plus faire face à la lourde tâche de travailler avec des standards élevés dans ces deux langues et de devoir passer d'une heure à l'autre du langage et des points de vue de deux cultures. Ils ont une charge de travail plus lourde que la plupart des candidats au baccalauréat. Ils renoncent à la très probable très bonne note qu'ils auraient certainement obtenue en passant l'examen de la première langue étrangère du baccalauréat normal. Les qualités de flexibilité, de résilience, de tolérance et d'indépendance qu'ils développent font qu'ils sont habituellement bien préparés pour les défis des études universitaires.

3.2 Les offres des universités britanniques

Beaucoup d'étudiants de l'OIB n'ont aucune difficulté à s'inscrire dans les universités britanniques, mais il y aura inévitablement des responsables des admissions qui auront besoin de plus amples renseignements sur le standard de l'examen

Comme déjà mentionné plus tôt, il est important de se rappeler que la notation du baccalauréat est sévère et que les notes élevées sont très rares. En 1999, par exemple, seulement 1,1% de tous les candidats au baccalauréat ont obtenu la mention très bien (16/20 ou mieux), alors que 8% des candidats aux A Level en Angleterre ont obtenu 30 points (3 notes A) ou plus. Tout cela donne

quelques indications sur la différence de difficulté à obtenir le plus haut niveau de notes dans les deux examens.

La même année, la mention bien (14/20-15.99/20) a été obtenue par seulement 6,8% de ceux qui ont réussi le baccalauréat, et était ainsi toujours plus difficile à obtenir que 3 notes A avec le système des A Level. Une mention bien peut ainsi être équivalente à une offre de AAA.

La mention assez bien (12/20) est un résultat tout à fait respectable, obtenu par moins de 25% de ceux qui réussissent le baccalauréat. Il peut être considéré comme équivalent au BBB ou BBC, dépendant du candidat et du genre de baccalauréat passé.

Une approche différente devrait être adoptée par les agents de l'admission des universités comme par exemple de considérer les résultats des candidats sur des matières individuelles plutôt que de se baser uniquement sur la mention pour l'admission. En exigeant, par exemple, un 14/20 dans deux ou trois matières les plus représentatives pour la carrière universitaire du candidat, ceci va peut-être à l'encontre de l'esprit du baccalauréat mais est plus en accord avec le système habituel qui ne requiert que des A Level par branche. Une combinaison des deux approches est bien sûr possible – en exigeant un résultat général avec par exemple une mention assez bien (12/20) ainsi que des notes élevées (par exemple 14/20) dans la matière concernée ou dans les matières.

Les agents de l'admission devraient par-dessus tout se rappeler qu'une moyenne générale de 16/20 est rare et représente un résultat exceptionnel, qu'une moyenne de 14/20 n'est obtenue que par les meilleurs candidats à l'examen du baccalauréat général, examen qui n'est pas passé par la majorité des jeunes gens en France et qui n'est pas à confondre avec tous les autres baccalauréats et aussi que les candidats obtenant une moyenne de 12/20 sont aussi de bons candidats pour des places dans les universités.

Certaines universités tiennent spécialement en compte le fait que le candidat qui choisit l'OIB fait le choix d'une surcharge de travail dans un système d'examens qui en demande déjà beaucoup aux élèves en terme d'étendue de l'étude, d'exigence lors des cours et de nombre d'heures passées en classe chaque semaine. Il résulte de cela des conditions un peu moins dures pour les élèves ayant choisi l'OIB en ce qui concerne les exigences au niveau des matières individuelles ou au niveau de la moyenne générale.

3.3 Après l'admission dans les universités britanniques

Parce que les candidats de l'OIB ont étudiés au moins cinq matières universitaires à un niveau d'examen, ils peuvent éprouver plus de difficultés que les élèves du système des A Level à choisir des cours des universités de Grande-Bretagne. Il est possible qu'ils apprécient la relative liberté universitaire inhabituelle dans les universités britanniques et qu'ils aient besoin d'une période d'adaptation à une différente façon de travailler .

Ceci dit, ces étudiants complètement bilingues offrent néanmoins de belles perspectives pour les universités britanniques. Ils amènent quelque chose de spécial à n'importe quelle faculté en terme de culture et ils ont reçu une vaste éducation incluant l'étude de la philosophie. Ils ont passé des examens qui utilisent des méthodes différentes que les A Level. En Langue vivante, par exemple on leur a demandé de préparer un commentaire d'un extrait (qu'on leur a remis que 35 minutes avant l'examen oral) de la pièce de Shakespeare qu'ils ont étudiée et de défendre leur interprétation devant deux examinateurs ainsi que de répondre à des questions plus générales sur leurs textes préparés pour l'oral.

En plus, le baccalauréat maintient une tradition qui est celle de démontrer ses connaissances et sa compréhension dans de longues rédactions. En Langue vivante, il y a trois rédactions de une heure et 20 minutes et en Histoire-Géographie, chaque question structurée demande une réponse sous forme de rédaction d'environ une heure et quart.

4. L'ADMINISTRATION DE LA VERSION BRITANNIQUE DE L'OIB

4.1 Les rôles et les responsabilités des Inspecteurs de Cambridge

Les deux inspecteurs de Cambridge sont nommés comme consultants par l' University of Cambridge International Examinations afin d'exécuter les tâches décrites dans les pages 11, 17 et ailleurs dans ce Manuel. Leurs rôles sont inhabituels car ils combinent différentes fonctions qui sont normalement (dans les sessions d'examen en Grande-Bretagne) remplies par différentes personnes – comme celle de chef examinateur en préparant des épreuves et en coordonnant le travail des examinateurs des examens écrits et oraux ; en produisant des rapports) et comme celle de modérateur principal en vérifiant que les standards soient maintenus et que la notation des épreuves soit cohérente en prenant un échantillonnage d'épreuves écrites et en suivant quelques oraux et enfin comme celle de responsable de matière en s'assurant que les notes soient précisément et de manière appropriée retranscrites, introduites et communiquées aux autorités concernées.

Une importante limitation de leur rôle est que bien travaillant en étroite collaboration avec leurs homologues du Ministère Français, ils ne peuvent pas, en tant que consultants et non pas en tant que membres du staff, se prononcer au nom de l' *University of Cambridge International Examinations* sur des questions relatives à l'administration ou la politique de l'OIB au-delà des instructions qu'ils ont reçues ou alors ils le peuvent seulement s'ils ont demandé et reçu la permission de l' *University of Cambridge International Examinations*

Avec la croissance rapide de l'OIB, un des rôles des inspecteurs est devenu plus important. Il s'agit de travailler en étroite collaboration avec les coordinateurs des matières sur la formation des nouveaux professeurs et des anciens avec plusieurs années d'expérience. Etant donné les révisions du programme d'études 2000 et les changements des *AS/A Level* en Grande-Bretagne, étant donné aussi le développement du diplôme *Cambridge Pre-U* par l'*University of Cambridge International Examinations* et aussi la récente approbation officielle du Baccalauréat International par le gouvernement britannique, il est essentiel que les professeurs de la communauté de l'OIB soient au courant des nombreux changements dans la culture des examens en Grande-Bretagne et de la nécessité pour l'OIB de refléter, quand c'est approprié, ces changements.

4.2 Les dispositions administratives des écoles

Toutes les écoles préparant l'OIB britannique coopèrent pour le bon déroulement des examens et tout ce qui est nécessaire pour le renforcer. Les réunions d'automne sont faites pour rassembler les professeurs à des fins de formation et pour le développement des programmes et des examens. Les écoles au complet choisissent un responsable administratif connu sous le nom de Schools Chair ainsi qu'un président et qu'un secrétaire général. Deux responsables de matière sont aussi choisis, un pour l'Anglais et un pour l'Histoire-Géographie. Les responsables sont nommés pour une période de trois ans.

Le *Schools Chair* est responsable pour que le flot des informations arrive en temps opportun aux écoles et aux inspecteurs, de la liaison et de la direction des responsables de matière, de la supervision de l'organisation des sessions d'examens (y inclus le déploiement des professeurs-examineurs) dans les différents centres, d'organiser la réunion annuelle (en novembre) de chaque direction de section et le planification stratégique future.

Le président est responsable pour les relations avec les autorités britanniques et françaises et les nouvelles écoles désirant préparer cet examen. Le *Schools Chair* est assisté dans toutes les fonctions par le *Deputy Schools' Chair*, à qui toutes les fonctions sont déléguées en cas d'incapacité prolongée ou de maladie.

L'Université de Cambridge International Examinations est responsable de l'édition, de la mise à jour et de la publication de ce manuel.

Le *Schools Chair* est responsable du procès-verbal de la réunion annuelle des responsables de section et de s'assurer que toutes les décisions prises y soient notées. Les responsables de matière rapporte au *Schools Chair* directement pour toutes les tâches administratives et travaillent en étroite collaboration avec les inspecteurs de matière nommés par Cambridge et bien sûr avec les professeurs de l'OIB dans leurs matières respectives.

Les responsables de matière proposent au *Schools Chair* et à l'inspecteur concerné l'horaire des professeurs-examineurs de l'écrit et de l'oral parmi une liste de professeurs nommés par les écoles. Les écoles doivent nommer n'importe quel professeur de chaque matière qui enseigne à un groupe de l'OIB en 1^{ère} ou en terminale. Ces professeurs-examineurs notent les épreuves écrites qui sont modérées par les inspecteurs et /ou dirigent en paire les examens oraux. L'horaire des professeurs-examineurs mentionne aussi le nom des professeurs qui sont nommés avec l'approbation de l'Inspecteur comme assistants-modérateurs (voir page 25) et les professeurs-examineurs pour le rattrapage.

Les candidats passent les examens écrits de l'OIB dans leur école. Les examens oraux ont lieu dans des centres qui sont désignés dans la circulaire du CIEP sur l'OIB (envoyée directement à toutes les écoles participant à l'examen au mois de novembre précédent la session d'examens). Sept écoles sont désignées comme centre pour 2008 : Aix, Lyon, St Germain en Laye, Strasbourg, Toulouse, Valenciennes et Bruxelles. Dans la région Rhône-Alpes, les centres alternent entre deux écoles, Grenoble et Lyon sur un cycle de trois ans.

Chaque centre d'examens pour l'OIB est sous la responsabilité du chef de la section de l'OIB de l'école où le centre se trouve, il est nommé *Head of Examination Centre*. La plupart des tâches de cette personne a lieu durant la période des examens en juin mais tout le travail préparatoire d'organisation, de relation et de communication doit se faire bien avant cette période.

4.3 Les responsabilités des *Heads of OIB Oral Examination Centres*

Les responsabilités des *Heads of OIB Oral Examination Centres* incluent une communication étroite avec le lycée français qui agit en tant que centre d'examens (et de la personne responsable pour le baccalauréat dans ce lycée) sur tous les aspects du déroulement des examens oraux du *British OIB*. La communication du planning général des examens oraux de l'OIB et du délai de la remise des notes au jury ainsi qu'au jury lui-même est primordial comme l'est aussi la communication de ces informations aux *Schools Chair* le plus tôt possible dans le cycle d'examens.

Les responsabilités découlant de cette charge sont nombreuses et comprennent la facilitation des tâches et la gestion de personnes. L'instauration d'une bonne communication est aussi importante afin que toutes les parties travaillent ensemble efficacement et que les problèmes soient évités ou rapidement résolus s'ils arrivent.

Les responsabilités organisationnelles et logistiques spécifiques comprennent :

- L'élaboration et la publication du planning des examens oraux aussi bien pour les candidats que pour les professeurs-examineurs (en évitant, pour les candidats, le potentiel chevauchement d'examens avec d'autres oraux et en tenant compte des engagements des professeurs-examineurs dans les autres centres en tant qu'assistants-modérateurs et/ou correcteurs des écrits);
- L'organisation adéquate des salles et des examens oraux et la maîtrise de tous les aspects pratiques de la mise en place des examens (selon les instructions de ce Manuel et en suivant les recommandations des inspecteurs);
- Organiser l'hébergement des professeurs-examineurs et des inspecteurs (voir aussi ci-dessous) et s'assurer que les informations sur les hôtels et autres parviennent en temps utile à tous ceux qui vont utiliser le centre y compris les candidats;
- Arranger la supervision des salles de préparation et vérifier l'identité des candidats dans ces salles;
- Assurer la fourniture de la main-d'oeuvre nécessaire pour l'accueil, la direction et la surveillance des candidats;
- Assurer l'hospitalité et les petits arrangements « ménagers » pour tous ceux qui utilisent le site de l'école au cours de la période d'examen;
- Veiller à ce que les notes et autres données puissent être traitées et transmises rapidement, efficacement et en toute sécurité par fax;
- Veiller à ce que l'utilisation d'autres moyens de communication (y compris téléphone et courriel) soient facilement et rapidement disponibles.

Si le *Head of OIB Oral Examination Centre* est responsable d'un centre qui sera visité par un Inspecteur de Cambridge, il ou elle doit donner la priorité au confort de l'Inspecteur et doit veiller à ce que le transport, le logement et l'arrangement de l'espace de travail soient d'un niveau aussi élevé que possible.

L'efficacité de l'envoi des notes par fax aux deux inspecteurs des matières et la réception des feuilles de notes, une fois celles-ci modérées et signées par les inspecteurs, est une partie très importante de ses devoirs, de même que la coopération avec le lycée et les autres services locaux d'examen pour que les notes finales *OIB* soient soumises d'une manière sérieuse, efficace et ponctuelle pour qu'elles soient intégrées dans ce qui est examiné par le jury.

En raison de l'importance des communications de longue distance ainsi que locales, la fourniture d'un fax sûr, efficace et fiable pour l'envoi et la réception (le cas échéant) des notes et des rapports est d'une importance primordiale. Lorsque l'examen oral dans leur propre centre (ou dans d'autres centres qui doivent leurs envoyer leurs notes) doit avoir lieu à un moment où le lycée est normalement fermé - comme le samedi ou le dimanche - l'ouverture de l'école et la fourniture d'installations (y compris un fax) par l'école devrait être négocié bien avant la session d'examen.

Il est très important que le *Head of OIB Oral Examinations Centre OIB* **s'assure que toutes les notes qui lui sont soumises et qui sont traitées par le centre restent totalement confidentielles**. Les notes orales ainsi que celles des écrits des candidats ne sont finalisées et ne peuvent être communiquées (sous la forme de relevé individuel des notes des candidats) que lorsqu'elles ont été modérées et signées par l'Inspecteur et ayant passé le cas échéant par le processus du jury.

La seule exception à cette règle concerne la communication de l'ensemble des notes de l'OIB, envoyé par télécopie aux lycées, **une fois que le jury a eu lieu** et avec son approbation, de sorte que les candidats éloignés des centres puissent être informés de la nécessité de préparer les candidats pour le rattrapage dès que possible.

Toute violation de cette règle de confidentialité dans le centre OIB des oraux doit être signalée au *Schools Chair*. En particulier, il est essentiel que les notes attribuées pour un candidat ou un groupe de candidats ne soient pas communiquées "officieusement" - délibérément ou par accident - au professeur du groupe ou des candidats, qui pourrait être présent dans le centre OIB où ont lieu les oraux au moment de l'examen oral et / ou au moment de la notation. **Le traitement, la transcription et le stockage des notes doivent être menés avec soin et d'une manière confidentielle en tout temps.**

The Head of OIB Oral Examination Centre peut être tenu d'assister au jury du baccalauréat, afin de vérifier que les notes pour les examens en anglais ont été correctement entrées. Dans ce cas, il doit vérifier que l'administration française de l'école a recueilli et a un accès facile à tous les livrets scolaires des candidats, puisque que ces derniers peuvent être requis par la personne présidant le jury. Il devrait également veiller à ce que la feuille des notes finales – le relevé de notes - et autres documents soient distribués aux candidats le plus tôt possible à la suite du jury.

Lorsque, à la suite des délibérations du jury, le candidat est admis au deuxième groupe des oraux (rattrapage), le devoir du *Head of OIB Oral Centre* (ou, le cas échéant, le *Head* de la propre section OIB du candidat), est d'assurer que des conseils soient donnés à l'élève sur le choix du sujet de l'examen; que l'examineur de langue vivante / littérature ou d'histoire / géographie soit appelé pour l'examen - si l'étudiant choisit l'un ou les deux sujets et que des dispositions soient prises pour ce deuxième tour des oraux. Le *Head of OIB Oral Centre* doit également veiller à ce que ces dispositions soient clairement communiquées au(x) candidat(s) et à communiquer avec la personne qui dirige le centre d'examen des oraux de rattrapage du baccalauréat. Encore une fois, le *Head of OIB Oral Centre* peut être tenu d'assister à la deuxième session (rattrapage) du jury et, est en tout cas, responsable du suivi administratif suite à la décision prise après le rattrapage (y compris la communication de la feuille des notes, etc. aux candidats).

À la fin de l'ensemble de la session d'examens de l'OIB, les commentaires et l'évaluation sommative de la note finale pour chaque épreuve écrite (communiqués par l'Inspecteur de la matière de Cambridge aux différents *OIB Oral Examination Centres*) sont inscrits sur les épreuves originales et gardées en lieu sûr par chaque lycée agissant en tant que centre d'examens oraux. Le *Head of OIB Oral Centre* a la responsabilité de la retranscription de ces commentaires d'évaluation sommative.

À la fin de l'ensemble du processus, il rédige également un rapport sur la manière dont les examens oraux de l'OIB se sont déroulés pour cette session dans le centre, en mettant en évidence les éventuels problèmes ou les difficultés d'ordre administratif, de logistique ou de conduite. Ces problèmes seront abordés dans la revue systématique de la session d'examen qui a lieu chaque année.

Il n'est pas possible d'assurer que tous ceux qui sont en charge de la *British OIB sections* au sein des écoles agissant en tant que centre d'examens oraux de l'OIB ne soient pas eux-mêmes professeurs-examineurs. Lorsque la personne qui devrait normalement agir en tant que *Head of OIB Oral Examination Centre* est absente pour tout (ou partie) de la session d'examens, il devrait déléguer (et donner des instructions et des informations) à une autre personne qui se chargera de ces responsabilités au cours de la durée de son absence. Cette personne doit être choisie et son nom communiqué à la *Schools Chair* dans la mesure du possible avant la session des examens oraux de l'OIB.

4.4 La coordination entre les écoles

Les réunions des professeurs de chacune des deux matières de l'OIB se déroulent chaque année en septembre ou en octobre. Un certain nombre d'importantes discussions et décisions ont lieu pendant ces réunions.

Les coordinateurs de matière sont chargés d'organiser les réunions annuelles sur leur matière, d'en composer l'ordre du jour et d'en faire le procès-verbal en détail en y notant les procédures, les décisions et les suggestions émises. En général, l'Inspecteur de Cambridge est présent. Parmi les sujets discutés, il y a les œuvres littéraires en anglais à préparer pour les examens pour les deux ans à venir ou les sujets du rattrapage pour l'Histoire-Géographie. D'autres sujets comme les modifications du programme ou de ses particularités par Cambridge ou des suggestions pour l'amélioration des procédures administratives ou encore la clarification des standards sont aussi discutés lors de ces réunions. Ces réunions créent un forum de discussion sur le rapport de l'Inspecteur de Cambridge sur les examens précédents et sur la planification des examens de l'été suivant. Une part significative de ces réunions est dédiée à la formation continue des nouveaux comme des professeurs déjà en place. Les autorités françaises concernées (en particulier les inspecteurs des matières concernées) sont invitées. Un inspecteur général (ou de statut similaire) est nommé responsable chaque année par les autorités françaises pour chaque matière de la version britannique de l'OIB.

Lors de chaque réunion un secrétaire est désigné. Le PV est envoyé à toutes les écoles, ainsi qu'au *Schools Chair* et aux inspecteurs de Cambridge. Toutes les suggestions pour des changements substantiels du programme, des procédures ou de l'administration venant de réunion de matière sont introduites dans l'ordre du jour de la réunion d'automne des responsables de section de l'OIB.

Ces responsables de section ont la responsabilité d'organiser l'enseignement de toutes les sections internationales de leur lycée ou si les sections sont dans l'enseignement privé, ils ont alors un peu les mêmes responsabilités qu'un maître principal anglais dans tout ce qui concerne l'organisation de leur section.

Cette réunion est placée après les réunions sur les matières et la réunion annuelle de Cambridge. Cela permet aux responsables de section de revoir la manière de fonctionner de l'OIB dans les deux matières et de revoir l'administration, cela génère et évalue aussi les suggestions pour l'amélioration et le développement. Le PV de cette réunion est transmis aux inspecteurs de Cambridge par le *Schools Chair*.

Tous les changements, qu'ils concernent soit le programme, soit les examens en pratique ou soit l'administration sont, une fois approuvés par les autorités responsables des examens, introduits dans ce Manuel d'ici la fin du mois de janvier. Ce Manuel, rédigé par le secrétaire général et approuvé par le Cambridge pour la session d'examens du mois de juin, est republié au mois de février ou de mars.

4.5 Comment l'épreuve écrite est-elle préparée ?

Le SIEC est responsable de la préparation des épreuves écrites. Dans la deuxième moitié du trimestre d'automne, le SIEC demande à toutes les écoles OIB de lui soumettre des propositions de question pour l'épreuve écrite de l'OIB. Les enseignants qui préparent les questions doivent envoyer leurs questions au SIEC directement, le délai étant début décembre. Ces arrangements sont communiqués par lettre-circulaire envoyés au proviseurs des écoles où l'OIB est enseignée. Cette circulaire arrive souvent dans les lycées entre le début et la mi-novembre. Les enseignants de l'OIB ont donc tout intérêt

à anticiper l'arrivée de s instructions détaillées en débutant la préparation des questions dans les deux sujets dès le début du trimestre d'automne. Des instructions et des suggestions sur des problèmes en rapport avec la qualité des questions à soumettre peuvent être soulevés par l'Inspecteur de Cambridge dans les rapports d'examens, lors des réunions de matière d'automne ou par le biais d'instructions spécifiques données avant la préparation des questions. Toutes les questions soumises par les commissions sont minutieusement examinées par l'inspecteur du Ministère nommé pour cette matière. En langue et littérature anglaise, une réunion a lieu en janvier ou février entre les inspecteurs français et ceux de Cambridge, lors de cette réunion les quatre épreuves sont rassemblées. En Histoire-Géographie, les questions approuvées par l'inspecteur sont rassemblées par l'inspecteur de Cambridge pour former les quatre épreuves.

A partir de toutes les questions reçues, l'Inspecteur de Cambridge doit sélectionner celles qui sont les plus appropriées pour l'épreuve écrite. Ce n'est pas toujours une tâche facile. L'Inspecteur de Cambridge doit s'assurer que tout le champ des programmes soit couvert et que les questions soient compréhensibles pour tous les candidats des différentes écoles. Il s'assure que les questions soient claires et pas ambiguës et aussi que tout matériel documentaire puisse être reproduit adéquatement. Il les corrige en enlevant toutes les ambiguïtés linguistiques. La version finale de l'Inspecteur de Cambridge prête pour l'impression est envoyée au Ministère français au début du mois de mars. Le Ministère fait imprimer les épreuves, les garde en sécurité et les distribue prêts pour la session de juin du baccalauréat aux centres d'examens.

Il vaut la peine d'insister sur le fait que l'Inspecteur de Cambridge travaillant en étroite collaboration avec son homologue français comme décrit plus haut, doive préparer quatre épreuves. En effet, en plus d'une épreuve principale et d'une épreuve de remplacement pour la session de juin, il faut qu'il prépare aussi une épreuve principale et une épreuve de remplacement pour la session de septembre, session qui est organisée pour tous les candidats qui n'auraient pas pu prendre part aux examens de juin pour cause de maladie ou de toute autre forme d'urgence.

4.6 La sélection des passages et du contenu-clé pour les examens oraux

Au début de chaque examen oral en *Language/Literature* le candidat reçoit un passage pour lequel il doit, après un temps de préparation de 35 minutes présenter un commentaire devant les professeurs-examineurs qui dirigent l'examen. A la fin des cette partie préparée, une discussion plus générale s'engage.

Au début de chaque examen oral en Histoire-Géographie, le candidat choisit un problème-clé et un terme-clé pour lesquels il doit, après un temps de préparation de 20 minutes présenter un exposé préparé sur le problème-clé devant les professeurs-examineurs qui dirigent l'examen. A la fin de cette discussion, une session de questions-réponses encourageant la discussion s'engage, d'abord sur le problème-clé puis sur le terme-clé.

Dans le cas de l'examen oral *Language/Literature* de 30 minutes, le passage est tiré de la pièce de Shakespeare que le candidat a étudiée. Un certain nombre de passages sont proposés par les professeurs-examineurs et contrôlés par les membres de la paire examinatrice. La paire peut soumettre les passages au responsable de matière avant que l'examen commence et demander son avis sur toute modification nécessaire.

Pour l'examen oral d'Histoire-Géographie de 15 minutes, les écoles présentent dix questions-clés (cinq en Histoire et cinq en Géographie) tirées d'une liste agréée et les soumettent ensuite à l'Inspecteur de Cambridge par le biais d'un professeur désigné. Des modifications dans l'étendue de la sélection

peuvent être exigées par l'Inspecteur de Cambridge, dans ce cas les écoles doivent corriger la liste. Dix termes-clés (cinq en histoire et cinq en géographie) pour toutes les écoles pour l'année d'examen sont choisis par l'inspecteur de Cambridge en consultation avec le responsable de la matière et les enseignants de la matière et sont mis à la disposition des enseignants peu après la rentrée. Le contenu-clé approuvé (les questions-clés et les termes-clés) est communiqué aux candidats par leurs écoles à une date qui est publiée environ un mois avant les examens écrits.

Pour plus de détails sur les examens oraux, veuillez consulter les sections sur les matières ci-dessous. Veuillez noter que l'examen oral d'anglais va changer lors de la session d'examens en 2011. Plus de détails sur le programme de l'oral actuellement enseigné dans les classes de 1^{ère} peuvent être obtenus auprès de la responsable de la matière "anglais" (nbaker@lycee-international.net)

4.7 L'assistance aux nouvelles écoles

Les professeurs et les administrateurs de l'OIB offrent leur aide aux écoles qui s'engagent dans ces cours et qui mettent en place une structure d'enseignement de l'OIB. Ils offrent leurs conseils sur les standards et les exigences à respecter pour les examens. Les écoles pour lesquelles la structure de l'OIB est nouvelle peuvent, sur demande, être visitée par le président des groupes des écoles OIB et/ou du *Schools Chair*, si cela semble utile. Du matériel standard est également disponible sous forme écrite et / d'enregistrements. Les responsables de matière doivent être contactés pour des conseils sur l'accès à ce matériel. Les écoles pour lesquelles la structure de l'OIB est nouvelle peuvent, sur demande, être visitée par le président des groupes des écoles OIB et/ou du *Schools Chair*, si cela semble utile. Les nouvelles écoles sont invitées à assister à la série de réunions d'automne décrites ci-dessus dès que possible et il est conseillé de ne pas attendre jusqu'à ce qu'ils aient des candidats à l'examen entamant leur dernière année. La participation à ces réunions est ressentie par beaucoup pour comme étant la meilleure introduction possible pour les écoles débutant avec l'OIB.

5. NOTATION DES EXAMENS

5.1 Principes généraux

Lorsqu'ils évaluent un candidat que ce soit pour la partie écrite ou orale de l'examen, les examinateurs de l'OIB:

- i) notent positivement en utilisant un modèle gratifiant plutôt que pénalisant; cela signifie qu'ils prennent en compte ce qu'un candidat sait, comprend et exprime bien plutôt que de chercher absolument à détecter et à pénaliser les parts d'ignorance.
- ii) prennent en compte les jugements et les interprétations même s'ils ne sont pas d'accord avec et pour autant qu'ils soient argumentés de façon satisfaisante;
- iii) ne pénalisent pas les erreurs de langage, sauf si ces dernières sont si nombreuses qu'elles empêchent une bonne intelligibilité de l'ensemble (cependant il est important d'affirmer qu'on attend des candidats obtenant des notes élevées une excellente maîtrise de la langue et de la précision);
- iv) se réfèrent et emploient constamment les critères de notation présentés plus loin dans ce Manuel: le système des Points-clé pour l'anglais et système de notation basé sur des critères

génériques pour l'Histoire-Géographie, ainsi que tous les conseils donnés par les inspecteurs de Cambridge.

Pour chaque session d'examens un inspecteur est désigné par le University of Cambridge International Examinations pour chaque matière de l'Option Internationale ainsi qu'une équipe de professeurs-examineurs nommés par le *School Chair* et approuvés par l'Inspecteur de Cambridge et le Ministère français.

Les deux inspecteurs de Cambridge sont présents en France pour une partie de la session d'examens, chacun étant généralement présent physiquement dans au moins deux centres d'examens pendant les oraux. Ils préparent des rapports sur l'organisation générale des examens dans leur matière y incluant aussi la sûreté, les standards et l'équité des examens. Ils font un commentaire sur les résultats des écrits qui ont été notés par les professeurs-examineurs et qu'ils ont eux-mêmes modérés. Les paires de professeurs-examineurs qui dirigent les oraux en anglais préparent de courts rapports sur les groupes de candidats qu'ils ont examinés en cherchant à mettre en évidence de façon utile les forces et les faiblesses des prestations des candidats. Les professeurs-examineurs des examens écrits font un bref rapport écrit sur chaque copie pour l'Inspecteur et font ensuite un rapport sur chaque groupe de candidats (en Anglais) ou sur l'ensemble des copies auxquelles ils ont donné une note (en Histoire-Géographie).

A l'occasion, il se peut qu'un Inspecteur de Cambridge ait un problème avec un professeur-examineur. En général, tous les commentaires sur un professeur-examineur sont fait directement à l'intéressé par l'Inspecteur. L'école du professeur-examineur est avertie du problème seulement dans des circonstances exceptionnelles. Les professeurs-examineurs qui ont eu un problème doivent suivre une formation avant de pouvoir faire à nouveau passer des examens. Les écoles qui nomment des professeurs pour officier comme examineurs pour la première fois doivent s'attendre à devoir fournir la preuve de l'expérience de l'enseignement et de la conduite d'examens de ces derniers.

La formation continue régulière de tous les examineurs fait partie de l'engagement qu'ont pris les sections britanniques de l'OIB de maintenir la qualité, la parité et l'objectivité des examens.

5.2 Dispositions pour la notation des copies écrites

A la fin des examens écrits, les copies de chaque école sont photocopiées et envoyées à l'Inspecteur de Cambridge et au professeur-examineur désignés par une entreprise de messagerie privée. La rapidité de l'expédition des copies est très importante. Afin que l'Inspecteur puisse achever la modération alors qu'il est encore en Grande-Bretagne et que les professeurs-examineurs puissent respecter les dates limites pour rendre les notes, tous les centres d'examens doivent s'assurer que :

- i) les copies soient photocopiées et envoyées le jour des examens;
- ii) les copies soient envoyées à l'Inspecteur ainsi qu'au professeur-examineur par une entreprise de messagerie privée uniquement et en aucun cas par la poste normale.

Il est fortement recommandé de libérer les professeurs-examineurs de certaines de leurs fonctions pendant la période de correction afin qu'ils mènent au mieux leur travail de correcteur. Le professeur-examineur ne note bien sûr pas les candidats de son école, il ne peut pas non plus participer aux oraux des candidats dont il a noté les écrits. Les professeurs-examineurs ont un certain temps pour

envoyer leurs notes à l'Inspecteur de Cambridge désigné, ceci est décidé d'un commun accord avec le *School Chair*. Cette période est de généralement 10 jours après la fin des examens passés par les candidats. Les Inspecteurs de Cambridge modèrent une sélection de copies de toutes les écoles et de tous les professeurs-examineurs.

Les professeurs-examineurs se réfèrent à toutes les étapes de leur travail aux instructions de notation qui se trouvent dans ce Manuel. Il leur est demandé d'utiliser toute la gamme des notes à disposition. Le bon travail est récompensé de façon appropriée – l'excellence méritant les meilleures notes. Dans bien des cas, il n'y a pas de réponse standard. Les examinateurs doivent s'attendre à faire face à un grand nombre de qualités différentes dans une réponse de sorte qu'inévitablement des réponses très différentes puissent pour des raisons très différentes mériter la même note.

Les copies photocopiées utilisées par les examinateurs sont annotées avec précaution. De plus, les examinateurs fournissent un commentaire d'ensemble sur chaque copie, ceci afin de justifier la note qu'ils proposent. Ces commentaires font référence explicitement aux critères de notation de chaque matière présentés dans les chapitres suivants de ce Manuel. Les Inspecteurs de Cambridge peuvent, si besoin, avant la réception des copies ou pendant la période de correction, alerter les correcteurs sur d'éventuels problèmes dans une ou des questions particulières et donner des conseils sur la meilleure façon de noter ces dernières.

Les professeurs-examineurs des copies de l'écrit envoient toutes les notes qu'ils ont mises dans un format standard à l'Inspecteur de Cambridge en Grande-Bretagne avec un commentaire écrit sur chaque réponse. De plus, ils doivent clairement identifier les copies où il y a un problème et indiquer les noms des candidats dont les notes méritent selon leur point de vue une révision à la hausse par le Jury.

Peu après que l'épreuve écrite ait eu lieu, les Inspecteurs de Cambridge se rendent dans les centres d'examens choisis par Cambridge afin de modérer quelques oraux. Pendant cette période (pouvant durer jusqu'à cinq jours), les Inspecteurs de Cambridge confirment la note de chaque copie écrite en s'entretenant avec les examinateurs jusqu'à un certain point et par tout autre moyen que les Inspecteurs jugent approprié. Les notes des copies individuelles peuvent être changées à ce moment. L'Inspecteur peut aussi après avoir évalué les copies écrites des autres écoles monter ou baisser l'ensemble des notes d'une école s'il s'avère que les notes de cette école se démarquent trop des notes des autres établissements. C'est à la discrétion de l'Inspecteur. L'Inspecteur de Cambridge fournit les notes certifiées aux *Heads of Examination Centres*. Ce sont les *Heads of Examination Centres* qui ont la responsabilité de s'assurer que les notes certifiées soient conformément retranscrites sur les copies originales. Les professeurs-examineurs sont informés des décisions finales prises sur les notes par l'Inspecteur de Cambridge et ils reçoivent aussi des conseils pour les futures sessions d'examens sur les standards appliqués dans leur notation.

5.3 La conduite et la notation des examens oraux

C'est une partie rigoureuse et exigeante de l'examen. Deux examinateurs sont nécessaires pour des raisons de standardisation et d'équité, cela il est vrai peut augmenter l'anxiété du candidat mais cependant tout est fait en sorte que le candidat puisse quand même donner le meilleur de lui-même aussi bien lors de la présentation ou du commentaire que lors de la discussion ou des questions. Lors de la planification de l'horaire des examinateurs, les responsables des matières et l'Inspecteur essaient dans la mesure du possible de mettre ensemble des paires d'examineurs mixtes (homme et femme) et s'assurent aussi de mettre des examinateurs moins aguerris avec des collègues plus expérimentés. Pour l'Histoire-Géographie, ils s'efforcent de créer des paires d'historiens et de géographes mais cela

n'est pas toujours possible. Les professeurs-examineurs ne proviennent pas de la même école que le candidat et n'ont pas non plus noté son épreuve écrite. Quelques examens oraux des centres qu'ils visitent sont observés par les Inspecteurs de Cambridge.

La présence de deux ou trois adultes inconnus dans la salle d'examen peut être potentiellement une cause d'anxiété pour le candidat. Lorsqu'un candidat pénètre dans la salle d'examen, un professeur-examineur doit se présenter et présenter l'autre examinateur ainsi que tout autre personne présente en indiquant leurs noms. Il doit aussi ajouter, si l'Inspecteur de Cambridge est présent, une phrase qui pourrait être celle-ci : « Ne vous inquiétez pas, Monsieur X n'est pas ici pour vous contrôler mais nous contrôler » (ou quelque chose de similaire ayant le même effet).

L'examen d'Anglais dure 30 minutes et celui d'Histoire-Géographie 15 minutes. Les candidats disposent d'un temps de préparation de 35 et 20 minutes respectivement pour chaque examen.

A l'arrivée à l'endroit désigné pour les examens d'anglais, les examinateurs présentent à chaque candidat un des passages présélectionnés et approuvés qu'ils ont tirés de la pièce de Shakespeare que le candidat a étudié. Les examinateurs s'assurent que ce passage ne soit pas le même qu'un ayant déjà été utilisé pour un candidat précédent de ce centre d'examens. Pour l'Histoire-Géographie, le candidat choisit au hasard un des dix numéros correspondant aux 10 sujets préparés par son école. Ce choix se fait « à l'aveugle » en utilisant des cartes numérotées que d'un côté et retournées.

Dans les deux matières le candidat prépare une présentation d'une durée d'environ 7- 8minutes pour l'anglais et 5 minutes pour l'Histoire-Géographie. La préparation se fait dans une salle séparée de la salle d'examen. Du papier est disponible dans cette salle et le candidat peut prendre des notes pendant le temps de préparation à l'examen. Après la présentation faite par le candidat, la discussion devient plus générale, on se concentre alors sur d'autres aspects du programme ou d'autres sujets. En Histoire-Géographie, après la discussion sur la question-clé qui dure 5 minutes, une autre discussion est engagée pendant 5 minutes sur le terme-clé.

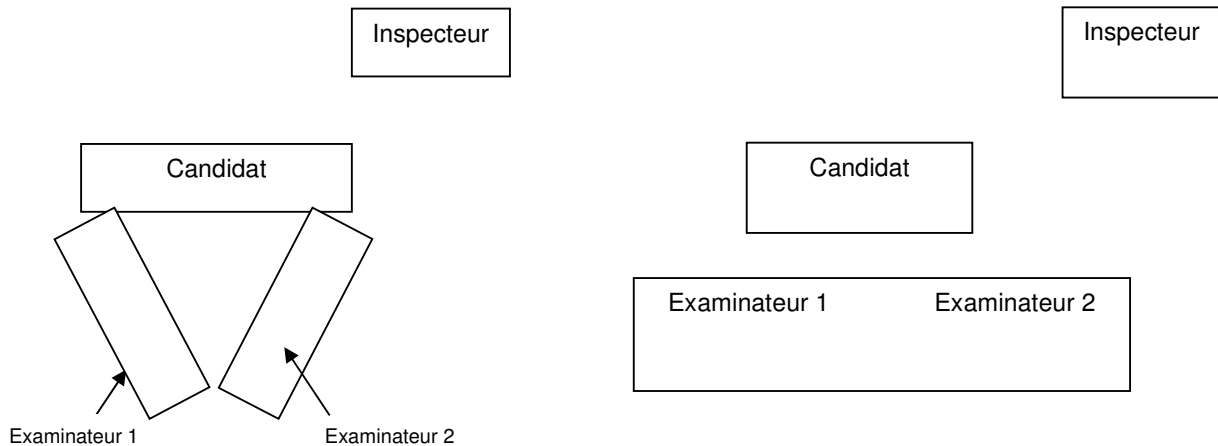
The Head of Examinations Centre doit s'assurer que durant les examens oraux les surveillants des oraux soient constamment présents dans les salles de préparation. Ils doivent inscrire chaque candidat sur une liste de présence et vérifier leur identité. Ils doivent fournir aux candidats du papier blanc et vierge et ne pas laisser les candidats seuls jusqu'à ce qu'un des examinateurs de l'oral viennent les chercher. Les surveillants doivent se comporter amicalement sans pour autant distraire ou aider les candidats, ils peuvent, sur demande, donner de l'eau aux candidats.

Les examinateurs doivent être attentifs à toute forme de nervosité montrée par le candidat lors de son entrée dans la salle et faire tout leur possible pour les calmer. Dans cette optique :

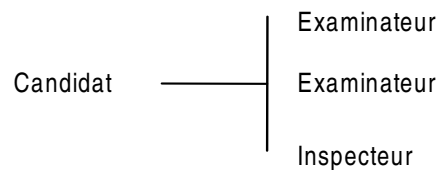
- i) les remarques préliminaires devraient aider à mettre à l'aise le candidat et dans la mesure du possible donner l'impression d'une bonne ambiance. On devrait s'adresser au candidat par son prénom tout au long de l'examen.
- ii) les examinateurs ne devraient pas être intrusifs, agités ou dédaigneux. Un ton égal et une approche agréable doivent être maintenus tout au long de l'examen.
- iii) les examinateurs ne doivent pas interrompre les candidats, sauf pour aider à clarifier un point, faire avancer la discussion ou « sauver » un candidat en difficulté.
- iv) les examinateurs doivent encourager plutôt que provoquer les candidats, sans que cela exclue les questions difficiles ou très approfondies L'idée est de créer des conditions telles que le

candidat puisse répondre à de telles questions sans que des aspects secondaires viennent le perturber.

La disposition de la salle d'examen peut être arrangée comme sur le diagramme ci-dessous ou s'il le préfère, l'Inspecteur peut s'asseoir sur le côté derrière le candidat.



L'arrangement des chaises suivant **doit être évité** :



Si un représentant de l'Inspectorat de l'Education Nationale demande à assister à un oral, comme il en a le droit, il devrait s'asseoir hors du champ de vision du candidat dans une position similaire à celle de l'Inspecteur de Cambridge telle que présentée sur le premier diagramme. Un professeur-examineur en formation peut assister à un oral pour autant que les responsables des professeurs-examineurs le lui permettent et pour autant qu'il n'y ait pas plus de quatre non-candidats présents. Il est clair que le professeur-examineur en formation ne doit pas avoir enseigné au candidat ni avoir eu d'autres relations avec lui. Il n'est pas non plus autorisé à participer en aucune façon à l'examen. De tels observateurs devraient eux aussi se trouver à la même place que l'Inspecteur de Cambridge.

De l'eau devrait être à la disposition de tous et, selon la loi française, fumer est strictement interdit.

Les instructions suivantes destinées aux professeurs-examineurs ont pour objet le point important qu'est le traitement égal de tous les candidats :

- i) Tous ceux qui participent aux oraux doivent s'assurer que les mêmes procédures et les mêmes standards s'appliquent à tous les candidats des différents groupes et régions.

- ii) Les professeurs-examineurs ne doivent pas laisser les examens se prolonger. Le temps alloué à tous les candidats pour les examens doit être le même et les candidats suivants ne doivent pas avoir à attendre pour passer à leur tour. Une montre devrait être placée dans chaque salle d'examen et être visible aussi bien pour les examineurs que pour les candidats.
- iii) Les professeurs-examineurs doivent donner les mêmes instructions et les mêmes informations à chaque candidat. Ils doivent expliquer le déroulement de l'examen oral à chaque candidat en précisant le temps alloué à chaque partie de l'examen.
- iv) Les candidats seront informés qu'ils doivent laisser le brouillon ou les notes qu'ils ont utilisés durant l'examen oral. Les examineurs s'en débarrasseront ensuite en une seule fois sans les avoir utilisés durant la discussion sur la note à mettre au candidat.
- v) Dans le cas où un candidat arrive en retard ou au mauvais moment pour un examen oral, le Chef du Centre de l'OIB doit être informé. Il/elle discutera ensuite avec les examineurs (et si nécessaire avec l'Inspecteur de Cambridge ou, si il/elle est présent/e au Centre, avec l'Assistant- Modérateur) des modalités de la réorganisation de l' horaire de l'oral. L'Inspecteur de Cambridge (ou si l'un est présent dans le Centre, l'Assistant- Modérateur) devrait être consulté lors d'un changement de jour ou de paire d'examineurs est nécessaire. Pour les candidats qui sont malades pour un oral, l'examen ne peut être reporté qu'avec l'accord du chef du Centre de l'OIB.

Tout candidat qui demande ou exige une variante du règlement de l'examen oral devrait être immédiatement avisé des conséquences possibles. Ces dernières pouvant évidemment varier en fonction des circonstances. Si par exemple un candidat refuse de préparer un commentaire sur un sujet de l'oral ou sur un passage choisi, ou bien s'il refuse de parler anglais, il devrait être averti qu'il aura un zéro. De tels incidents restent, bien sûr, extrêmement rare.

En général, l'Inspecteur, s'il est présent, observe l'examen en silence. Il peut toutefois intervenir si la durée de la session semble se prolonger et dépasser le temps imparti ou s'il estime que le candidat a été testé au-delà de son niveau de connaissance sans raison. Il peut aussi intervenir si un des professeurs-examineurs domine trop l'interrogation au détriment du candidat au de l'autre examineur ou encore si le professeur-examineur passe d'un sujet à l'autre de manière non structurée.

Les examineurs se concertent à la fin de chaque examen oral pour donner une note provisoire. Une période de 5 minutes est prévue à cet effet dans l'horaire des examens oraux. Ils peuvent d'un commun accord modifier cette note provisoire plus tard. Du temps doit être prévu pour revoir ces notes provisoires après une certaine période ou si ce n'est pas possible à la fin de la journée. Après consultation et révision une note est proposée, elle est inscrite sur une feuille de notes standard qui est fournie par le *Schools' Chair*. Là où les Inspecteurs de Cambridge sont présents et ont supervisé les oraux, ils peuvent être consultés par les professeurs-examineurs. Les Inspecteurs de Cambridge peuvent inviter les professeurs-examineurs à revoir leurs procédures et notes provisoires afin d'assurer la comparabilité et la cohérence des standards. Toutes les paires d'examineurs fournissent aux Inspecteurs de Cambridge leurs notes et leurs commentaires sur le formulaire standard. Si l'Inspecteur n'est pas présent au Centre, c'est le *Head of the OIB Examination Centre* qui les lui communique par les moyens appropriés les plus rapides. Les notes finales soumises au Jury sont, dans tous les cas, déterminées par l'Inspecteur de Cambridge. Les notes finales de l'Inspecteur sont à

nouveau transmises aux *Heads of Examination Centres* avant que le Jury ait lieu. *The Schools' Chair* fournit aux chefs de centres d'examens oraux OIB une liste de numéros de fax de toutes les écoles servant de centre d'examen oral. Les numéros de fax sont également fournis aux inspecteurs de Cambridge et University of Cambridge International Examinations. Les numéros de fax sont accompagnés d'un numéro de téléphone et du nom de la personne à appeler **avant** que toute télécopie soit envoyée. Il s'agit ainsi d'assurer la sécurité des transmissions par fax.

5.4 Le rôle des Assistants-Modérateurs des examens oraux

Avec la croissance de l'OIB et le nombre toujours plus important de centres d'examens oraux de l'OIB, il n'est plus possible aux seuls Inspecteurs de Cambridge d'inspecter et de modérer les examens oraux d'une manière adéquate. C'est pour cette raison que des Assistants-Modérateurs (AMs) ont été introduits.

Les AMs sont nommés par les Inspecteurs en consultation avec les responsables de matière. Les nominations sont ratifiées par le *Cambridge Assessment*, qui a la responsabilité de s'assurer du maintien des standards standards de l'OIB. Les AMs sont choisis parmi les membres seniors et respectés du groupe des professeurs de la matière à examiner et leur nomination est valable pour une période de trois ans, renouvelable seulement une fois. Ils assistent les Inspecteurs en s'assurant que les processus d'assurance-qualité, qui sont nécessaires pour la protection des intérêts des élèves, des professeurs-examineurs ainsi que de l'OIB soient solides et efficaces. Lorsque les AMs se rendent dans les centres d'examens oraux, ils doivent avoir le même accès aux Head of OIB Sections que celui donné aux Inspecteurs

5.5 Les points de référence pour les Assistants-Modérateurs (examens oraux)

Les points de référence suivants décrivent brièvement les fonctions et les responsabilités des Assistants-Modérateurs :

1. Les Assistants-Modérateurs (AMs) représentent l'Inspecteur de Cambridge quand ils modèrent en son nom. Chaque assistant-modérateur est formé aux standards d'évaluation des examens avant la période des examens oraux et est aussi bien un examinateur pour l'oral qu'un AM durant la session d'examens.
2. Le rôle des AMs est d'observer et de contrôler. Les AMs contrôlent le déroulement des oraux dans les centres où ils se trouvent, ils s'assurent que les règles établies dans le Manuel de l'OIB soient respectées et que les intérêts des candidats soient sauvegardés en toute circonstance. Le contrôle comprend la vérification que la surveillance des candidats soit satisfaisante et que tous les candidats disposent du temps prévu pour leur préparation.
3. Les AMs ont un accès privilégié aux notes estimées des candidats du centre qu'ils contrôlent bien que ces dernières restent confidentielles et ne doivent pas être révélées aux examinateurs des oraux. L'accès aux estimations des notes leur permet d'aller plus loin dans leurs investigations et d'alerter l'Inspecteur si la notation d'une paire d'examineurs ou si les notes mises à un groupe d'élèves divergent trop des notes estimées.
4. Les Inspecteurs peuvent demander, autant qu'ils le veulent, aux AMs d'observer un candidat ou des candidats en particulier, si une demande spéciale due aux circonstances le justifie ou si n'importe quel autre besoin spécifique apparaît.

5. De leur côté, les AMs contactent l'Inspecteur immédiatement par téléphone ou par fax s'ils pensent qu'une situation nécessite que l'Inspecteur soit avisé.
6. Les AMs ne changent pas eux-mêmes les notes mises lors de l'oral ou ne recommande pas un barème, cependant ils devraient signaler tout problème sur l'exactitude ou la cohérence de la notation à l'Inspecteur. S'ils ont de sérieux problèmes avec la notation lors de leur observation dans un centre, ils contactent l'Inspecteur afin de discuter de cela immédiatement sans attendre la fin de la période des examens de ce centre.
7. A la fin de chaque journée d'examens oraux, les AMs recueillent et contrôlent que les feuilles où les notes sont inscrites soient bien remplies. Ils indiquent quels oraux ils ont observés et mettent leurs initiales sur les feuilles de notes avant de les envoyer à l'Inspecteur concerné
8. A la fin des examens, les AMs rédigent un bref rapport confirmant ce qu'ils ont observé et leur degré de satisfaction sur les processus employés lors des examens oraux. Dans ce rapport, ils attirent l'attention de l'Inspecteur sur tous les sujets qui pourraient être inclus dans le rapport annuel de la matière ou pourraient être un thème de discussion pour la réunion de matière des responsables de section de l'automne suivant.

5.6 Les notes probables estimées

Il est demandé à toutes les écoles de soumettre à l'Inspecteur les notes probables estimées dans les épreuves écrites et aux oraux dans chaque matière de chaque candidat. Ceci faisant partie de la procédure formelle pour les examens. Les notes probables estimées pour l'anglais sont données sous forme de Point-clé (voir le chapitre sur la notation des épreuves d'anglais dans ce Manuel) et non pas sous forme de note. Il est supposé que les estimations se basent sur une évaluation professionnelle de la performance probable du candidat aux examens.

Les notes probables estimées ont des fonctions importantes, toutes protégeant les intérêts des candidats : elles peuvent indiquer que les copies des candidats dont la performance s'avère moins bonne que prévue soient re-contrôlées ou que leurs examens oraux soient revus. Elles peuvent être utilisées par l'Inspecteur de Cambridge pour donner une note plus juste à un candidat ayant des circonstances spéciales (comme une maladie le jour des examens, des problèmes familiaux, etc.). Dans le cas hautement improbable d'un incident affectant un grand nombre de candidats (comme la perte de copies avant la correction ou l'interruption des examens écrits ou oraux) les notes probables estimées peuvent être utilisées, avec tout autre matériel utile, pour l'établissement d'un barème et aider ainsi à l'attribution équitable des notes.

5.7 Circonstances particulières et arrangements

Il est aussi demandé aux écoles de soumettre au *Board* de Cambridge **via the Schools Chair** les informations sur tout candidat ou groupe de candidats qui ont besoin d'arrangements spéciaux pour des circonstances particulières ou ont besoin d'une attention particulière après l'examen. Les écoles doivent annoncer en janvier lors de la première déclaration des inscriptions pour l'OIB tous les candidats susceptibles de bénéficier de tels droits ou qui ont besoin d'arrangements particuliers. Le *Schools' Chair* écrit aux écoles de l'OIB en avril pour leur demander qu'elles lui envoient les informations détaillées sur chaque cas afin de les faire suivre aux Inspecteurs en temps utile. Les catégories suivantes sont comprises dans ces arrangements:

1. Tiers temps: toutes les écoles doivent transmettre au *Schools' Chair* la preuve documentée de tout tiers temps (temps supplémentaire) accordés à des candidats individuels par les autorités françaises de l'Éducation. La date limite pour cela est fixée au début du mois de mai. Les droits à un tiers temps sont octroyés par les commissions régionales dans des sessions qui peuvent avoir lieu très près de périodes des examens écrits. Tous les candidats devraient être activement encouragés par les écoles et les sections à demander le plus tôt possible le droit au tiers temps. Toutes ces informations sont systématiquement transmises au responsable du centre des examens oraux car elles peuvent amener à des modifications de l'horaire des examens oraux.
2. Des formulaires pour les circonstances spéciales sont également fournis par le *Schools' Chair*. Ces formulaires sont utilisés par les écoles pour indiquer les circonstances qui affectent de manière prévisible le candidat au moment des épreuves. Ils doivent être retournés pour le début du mois de mai. Les problèmes de santé chroniques ainsi que les difficultés d'apprentissage spécifiques ou toutes autres conditions qui peuvent affecter le candidat au moment des examens doivent être indiqués sur ces formulaires. Un candidat qui a manqué de nombreuses leçons pour cause de maladie, ou un candidat qui a subi un deuil récent, peuvent entrer dans cette catégorie. Cela peut s'appliquer aussi à un groupe de candidats dont le professeur aurait été absent pour une longue période ou à un groupe de candidats qui aurait peut-être été privé d'un enseignant pour cause de maladie ou d'accident.
3. Des formulaires pour considérations spéciales pour les examens sont prévus pour signaler des problèmes et des incidents qui se produisent le jour de l'examen – comme par exemple l'interruption de l'examen à cause du bruit, d'alarme incendie ou d'alerte à la bombe. D'autres circonstances dans cette catégorie peuvent comprendre la maladie soudaine et temporaire d'un candidat. Ces formulaires sont renvoyés au *Schools' Chair* dès que possible après l'examen qui a été perturbé par des incidents ou s'est déroulé dans des circonstances spéciales.

The Schools' Chair s'assure qu'un registre avec toutes les applications et les informations reçues dans ces catégories soit tenu et mis à jour régulièrement. Ce journal est envoyé aux inspecteurs mis à jour. *The Schools' Chair* s'assure aussi que les inscriptions originales provenant des écoles soient envoyées aux inspecteurs par la poste. Dès réception de cette information, l'inspecteur de Cambridge décide quelles informations seront transmises aux professeur-examineurs et / ou *Heads of OIB* des centres d'examens oraux. Toutes les informations sur les tiers temps sont normalement transmises au *Head of OIB* du centre d'examen oral, comme indiqué ci-dessus. Durant le processus de modération, l'Inspecteur de Cambridge peut, selon de telles demandes, décider d'ajuster la note d'un candidat ou d'un groupe de candidat. Cependant, il peut y avoir des cas dans lesquels la situation d'un candidat nécessite une attention spéciale lors des examens oraux étant donné que les examens oraux se déroulent dans une autre école que celle du candidat. Dans ce cas l'inspecteur décide qui doit être informé de la situation particulière du candidat et en particulier si les professeurs-examineurs devraient eux aussi être au courant de la situation du candidat.

5.8 Deuxième chance

Le rôle du jury qui s'occupe des candidats limites (ceux qui sont juste en dessous de la moyenne pour passer ou juste en dessous d'une possible mention au baccalauréat) a été décrit dans le chapitre 1, chapitre qui mentionne aussi la situation délicate dans laquelle se trouve les candidats qui sont encore sous la moyenne après l'examen de leur cas par le jury. Les candidats dont la moyenne se situe entre 8/20 et 9.99/20 ont droit au rattrapage, c'est un deuxième examen oral dans les matières principales dont le résultat remplace le résultat précédent de l'examen écrit. Les candidats qui sont juste en

dessous d'une moyenne de 8 peuvent être autorisés au rattrapage par le jury. Un candidat doit prendre deux sujets pour le rattrapage comme décrit ci-dessus.

Les professeurs d'un tel candidat lui conseillent d'habitude de choisir une ou des matières dans les quelles il peut réellement s'améliorer. S'il choisit une matière de l'option internationale, son rattrapage est mené par un seul professeur de cette matière qui a été approuvé par l'Inspecteur de Cambridge. Aucun autre professeur-examineur n'est présent. Le professeur-examineur choisi ne provient jamais de l'école du candidat. Le candidat ne prépare ni une présentation ni un commentaire. Si un Inspecteur de Cambridge est présent, il peut diriger le rattrapage, mais cela reste une situation exceptionnelle. En Anglais, l'interrogateur mène une conversation sur tous les textes que le candidat a étudiés. En Histoire-Géographie, l'examineur limite la part du programme couvert et le nombre de sujets de l'examen, puisque les sujets du rattrapage sont définis à l'avance mais seulement communiqués au candidat une fois qu'il pris sa décision de prendre tel sujet comme sujet de rattrapage. De plus amples informations sur le rattrapage peuvent être trouvées dans les chapitres sur les matières individuelles.

5.9 Un conseil de prudence

Il est tout à fait naturel que les professeurs souhaitent la réussite de leurs candidats. Toutefois, ils doivent se montrer prudents et éviter tout contact avec les Inspecteurs ou les professeurs-examineurs qui pourrait être interprété comme du lobbying en faveur de leurs candidats.

5.10 Demandes de renseignements sur les résultats

Une fois que l'inspecteur de Cambridge a confirmé les notes de tous les candidats d'un Centre et que ces notes ont été officiellement enregistrées pour l'information du jury, les notes sont considérées comme définitives. Les inspecteurs ne revoient pas les notes des candidats individuels après cette étape. Par conséquent, dans le cas peu probable d'une demande de renseignements sur les résultats d'un candidat ou groupe de candidats, la demande doit être faite par l'école auprès du *Schools' Chair*.

PARTIE II: LANGUE ANGLAISE ET LITTERATURE

6. LES DETAILS DE LA MATIERE

6.1 Buts

Le programme a pour but :

- i) d'encourager et de développer le plaisir et l'appréciation de la littérature en langue anglaise, basé sur une réponse personnelle et documentée
- ii) de développer la capacité à analyser et à expliquer cette réaction et les textes qui l'ont produite d'une manière convaincante et organisée.

6.2 Objectifs

L'examen évalue les réactions du candidat à la littérature en lui permettant de démontrer:

connaissance	des oeuvres étudiées et le contexte historique et personnel dans lesquels elles ont été écrites;
compréhension	allant de la simple compréhension des faits à la nature et à la signification des textes littéraires ainsi que les questions et les idées qu'ils soulèvent;
analyse	la capacité de développer et d'expliquer leur réaction ainsi que d'identifier et de décrire les effets littéraires;
jugement	la capacité de faire des évaluations critiques et des jugements de valeur basés sur une <i>explication de textes</i> ;
	la capacité de répondre à des questions sur des aspects et des caractéristiques spécifiques d'un texte en sélectionnant des éléments pertinents pour la discussion;
conscience culturelle	la capacité d'apprécier le caractère et la signification de textes produits dans une langue et une culture qui peuvent ne pas être les leurs;
expression	la capacité d'exprimer des idées, des opinions et de réagir sur des sujets littéraires dans un anglais courant et efficace dans des rédactions organisées et convaincantes - avec dans la mesure du possible – (bien que pas obligatoire) la capacité de se lancer dans une discussion littéraire de qualité en utilisant un vocabulaire formel.

6.3 Le choix des oeuvres

Chaque année lors de la réunion des professeurs de matière mentionnée dans le chapitre 3, une liste d'auteurs et d'oeuvres à étudier pour les examens dans les deux ans à venir dans laquelle les écoles peuvent faire leur choix est convenue entre les professeurs et est soumise à l'Inspecteur de Cambridge pour qu'il l'approuve. Normalement les auteurs choisis sont britanniques, américains, du Commonwealth ou de n'importe quelle autre provenance pourvu que leurs oeuvres aient été écrites à l'origine en anglais. Un effort est fait pour avoir une variété de périodes historiques représentées avec approximativement la moitié concernant la littérature du vingtième siècle.

Les oeuvres choisies à étudier se trouvent dans 4 catégories :

Art dramatique/théâtre

Poésie

Littérature romanesque

Les oeuvres de Shakespeare

L'Inspecteur de Cambridge se réserve le droit d'introduire des textes d'auteurs non proposés par les écoles afin de conserver un équilibre approprié du programme. Une oeuvre peut rester sur la liste jusqu'à deux ans.

Pour l'épreuve écrite, trois oeuvres dans chacune des trois premières catégories sont spécifiées, les professeurs choisissent une œuvre de chaque catégorie à préparer par les candidats. Dans le cas de la poésie, les anthologies peuvent être suggérées, augmentant ainsi le choix à disposition. L'Inspecteur de Cambridge détermine un choix approprié de poèmes à étudier pour chaque poète ou catégorie de poésie et c'est avec ce choix en tête que les questions pertinentes pour les écrits sur la poésie devraient être conçues. Les écoles doivent ajouter à la liste de l'Inspecteur de Cambridge leur propre choix de poèmes mais il ne sera pas demandé aux candidats de montrer dans leurs réponses leur connaissance de poèmes en dehors de liste originale.

Pour l'examen oral, trois pièces de Shakespeare et deux oeuvres de chacune des trois autres catégories sont spécifiées. Ces œuvres ne sont pas les mêmes que celles de l'épreuve écrite. Chaque école sélectionne un texte de Shakespeare parmi les trois spécifiés et deux autres œuvres de deux ou trois autres genres de la liste.

Les écoles doivent annoncer à l'automne précédant les examens les oeuvres à préparer pour les examens qu'elles ont choisies en y incluant une liste des poèmes étudiés. Les formulaires pour ces déclarations sont envoyés par le *Schools Chair*.

À partir de 2011 la structure de l'examen oral est la suivante: le texte de Shakespeare reste mais la discussion de deux textes distincts est remplacée par une discussion sur un sujet synoptique - thème littéraire ou genre (sélectionnés par l'école à partir d'un choix de deux) où les étudiants seront en mesure de discuter au moins deux textes proches. La durée totale de l'examen oral n'est pas modifiée.

6.4 L'examen écrit

4 heures; toutes les réponses doivent être écrites en anglais.

Veillez noter que les livres préparés ne peuvent pas être pris avec soi lors de l'examen.

Partie 1 : Travaux individuels (2 heures 40 minutes)

Deux questions, 1 heure 20 minutes chacune; deux tiers des notes totales.

Un total de 18 questions est établi, 2 sur chaque texte prescrit. Les candidats doivent répondre par écrit à 2 questions qui doivent être choisies dans différentes sections.

Section A Art dramatique/Théâtre

Section B Littérature romanesque

Section C Poésie

Partie 2 : Analyse critique (1 heure 20 minutes)

Une question, 1 heure 20 minutes; un tiers des notes totales.

Les candidats doivent rédiger une critique d'une poésie ou d'un passage en prose qu'ils n'ont pas précédemment étudiés. (Notez que l'extrait en prose n'est pas nécessairement tiré d'une œuvre de fiction, il peut être tiré d'œuvres qui ne sont pas de la fiction tels que des récits de voyage, des lettres, des journaux, des essais, etc.) Des suggestions sont faites dans les questions sur les parties sur lesquelles il est utile de se concentrer et il est demandé aux candidats d'analyser par quels moyens sont obtenus et créés les aspects ou les effets discutés.

(NB dès 2009 les candidats auront la possibilité de répondre à une question où l'on compare deux poèmes ou deux passages en prose. L'autre question restera concentrée sur un seul passage.

6.5 L'examen oral

30 minutes (après 35 minutes de préparation surveillée); en anglais

1^{ère} Partie : Commentaire détaillé suivi d'une discussion (environ 15 minutes)

Les candidats doivent faire un commentaire détaillé d'une durée de 7 à 8 minutes d'un passage (entre 30 et 40 lignes) tiré d'une pièce de Shakespeare qu'ils ont étudiée et la discuter avec les examinateurs. Les passages sont définis par les professeurs-examinateurs et le candidat en choisit un dont il prépare le commentaire sous surveillance pendant 35 minutes dans la salle de préparation. Une phase de question/réponse sur le texte en entier suit la phase de commentaire. Le temps est partagé de manière égale entre le commentaire préparé et la discussion.

2^{ème} Partie : Sujet synoptique (environ 15 minutes)

Les candidats sont invités à démontrer une compréhension et une vue d'ensemble et la discussion d'un sujet donné en se référant à un certain nombre de textes déjà préparés, généralement à au moins deux genres. Les enseignants choisissent un des deux thèmes prescrits:

Le Monde Victorien Modernisme 1900-1925.

Pour chaque sujet, une sélection de cinq ou six textes primaires est listée, les enseignants sont censés sélectionner au moins deux de ces textes et de les étudier avec des moyens qui permettront aux candidats de démontrer leur compréhension du sujet par la discussion des textes. Le principal objectif doit toujours être le sujet et non les textes comme des poèmes individuels et autonomes, ou des pièces ou des œuvres en prose. En guise d'introduction au sujet, chaque candidat sera invité à parler brièvement (2 ou 3 minutes tout au plus) d'un poème préparé tiré d'une liste prescrite de six poèmes qui ont déjà été étudiés par les élèves avec leurs enseignants.

Lorsque les candidats ont reçu leur passage de Shakespeare à commenter, on leur indiquera également quel poème ils devront utiliser pour l'introduction. A cet instant, ils ne recevront pas une copie du poème, puisque les 35 minutes de préparation sont prévues pour le commentaire de Shakespeare et, en tous les cas, ils devraient être venus déjà préparés à introduire l'un des six poèmes prescrits. Une copie du poème choisi par les professeurs-examinateurs sera remise au candidat dès que le commentaire de Shakespeare et la discussion est terminée.

7. INSTRUCTIONS POUR LES EXAMINATEURS

7.1 L'examen écrit

- 1) Les réponses doivent être évaluées sur un barème de 20 points. Pour des raisons qui deviendront évidentes plus bas, cinq Points-clé de ce barème sont définis par des critères de notation détaillés :

20	Travail remarquable / Très bien
17	Très bien / Bien
14	Bien / Satisfaisant
11	Passable / De base
8	Elémentaire / Standard inadéquat

Ces critères sont établis pour permettre une évaluation précise et cohérente des notes entre 7 et 20.

Les notes entre 0 – 6 (non classes) ne devraient n'être mises que pour des travaux qui ne correspondent en fait pratiquement pas aux standards exigés pour l'examen. Il n'y a par conséquent pas de critères de notation détaillée pour cette partie des notes, les réponses de ce genre étant plutôt rares et ne pouvant n'être qu'évaluées au « feeling ».

- 2) Les critères à utiliser sont les suivants :
- i) Pertinence : accord avec la question et couverture des points qu'elle soulève.
 - ii) Contenu : familiarité avec l'utilisation et le développement d'idées pertinentes en rapport avec le texte.
 - iii) Structure : organisation et logique de l'argumentation.
 - iv) Expression : qualité de la langue et du style.

Naturellement, on s'attend à ce que le contenu et la pertinence de ce que disent les candidats lors de l'examen reflètent leur compréhension de l'essentiel du cours, ceci a pour conséquence que lors de l'évaluation générale de chaque partie des travaux des candidats plus d'importance est donnée au contenu et à la pertinence (dans un rapport de 2 :1) qu'à la structure et qu'à l'expression.

- 3) Les profils d'évaluation que l'on trouve au chapitre 8 indiquent les caractéristiques typiques des réponses qu'il convient de situer dans les cinq Points-clé. Toutes les caractéristiques énumérées doivent être prises en compte dans le processus d'évaluation mais il ne faut pas oublier que les profils mixtes sont susceptibles d'être fréquents. Le but de la notation est de trouver le meilleur accord possible (« best fit »), c'est à dire de faire correspondre une réponse à un Point-clé dont le profil se rapproche le plus de cette réponse.

Les examinateurs sont formés pour appliquer les critères des Points-clé d'une manière globale en tenant compte ensemble de la pertinence, du contenu/démonstration, de la structure et de l'expression. Ils ne devraient pas s'attendre à ce que les essais remplissent toutes les conditions de chaque Point-clé. Une telle approche requiert de leur part une

connaissance aussi pointue que possible des descriptions des Points-clé et de s'y référer continuellement lors de la correction.

- 4) La notation d'une matière de ce genre ne peut pas, en fin de compte, se faire autrement que sur des impressions. Les examinateurs devraient donc commencer par s'attendre à ce que chaque réponse mérite une note moyenne (p.ex. 14) et qu'ensuite en fonction de la progression de la réponse et de l'impression qu'ils s'en font, ils puissent monter ou descendre la note à partir de cette moyenne.
- 5) Les examinateurs doivent avoir une approche positive de l'évaluation en recherchant les points à récompenser et à les mettre en évidence en les cochant. Ces coches les aideront à déterminer la note lors de la correction des réponses.
- 6) En plus des coches, les réponses devraient être largement annotées de brefs commentaires et de symboles facilement compréhensibles, par exemple :

(√)	possible
?	douteux
x	faux
p. ex.	manque de développement
↓	faible continuité
N	narration
P	manque de pertinence
R	répétition
A	faute d'anglais importante
S	faute de style importante

- 7) Chaque réponse devrait être accompagnée d'un bref commentaire décrivant ses caractéristiques en terme de Point-clé. Ces commentaires devraient être inscrits sur le formulaire standard séparé fourni aux examinateurs de l'écrit. Il faut éviter les commentaires tels que « Bon » ou « Mauvais », ils ne sont pas très utiles pour la suite et font dans tous les cas implicitement partie de la note.
- 8) Là où c'est approprié, les examinateurs doivent utiliser toute la gamme des notes à disposition.
- 9) Les dernières réponses non terminées ne devraient pas être sur-notée. (La capacité du candidat à gérer son temps de manière satisfaisante est une de compétences qui est testée lors de l'examen). La note maximale même pour la meilleure réponse rendue sous forme de notes ne devrait pas dépasser les 11/20.
- 10) De manière générale, la longueur des réponses ne devrait pas en soi être une indication de la qualité de ces dernières. (Les réponses trop brèves se pénalisent d'elles-mêmes en ne traitant pas, forcément, le sujet en profondeur).
- 11) Il faudrait veiller à ne pas surévaluer des réponses dont le récit même lorsqu'il est très complet, précis, et très bien écrit, prédomine sur la discussion. Une réponse qui est essentiellement narrative ne devrait pas obtenir une note supérieure à 11/20. Dans le même temps, il est important de reconnaître la valeur de touches sélectives de narration dont la pertinence a pu rester sous-entendue par un effet de style.

- 12) Il est possible que durant la correction des écrits un examinateur ait des difficultés avec une question particulière. Dans ce cas, il devrait contacter l'Inspecteur de Cambridge afin de discuter de l'évaluation de cette question.
- 13) Une fois que le professeur-examinateur a mis les notes finales des questions individuelles, la note d'ensemble de l'épreuve écrite est calculée de la manière suivante :
- i) Les notes sur 20 de chaque réponse sont additionnées afin de donner une note sur 60.
 - ii) Cette note totale est ensuite divisée par 3. (Lorsque le résultat ainsi obtenu contient une fraction, il devrait être arrondi vers le haut ou vers le bas à la note entière la plus proche, les demi-notes devraient être arrondies). Cela donne la note finale qui sera donnée à l'ensemble de la copie.
- 14) i) Si lorsque la note finale de la copie entière a été calculée et que selon le professeur-examinateur elle ne correspond pas à la qualité de l'ensemble de la copie, alors les trois réponses aux questions individuelles doivent être à nouveau notées en se rapprochant plus des critères d'évaluation détaillés. Toute modification résultant de cette révision doit être mentionnée près de la réponse concernée dans le rapport à l'Inspecteur de Cambridge. Le même strict calcul arithmétique décrit au point 13 ci-dessus doit être appliqué.
- ii) En aucun cas la note générale d'une copie ne devrait être ajustée sur une autre base que celle présentée ici.
- iii) La note finale pour le genre de copie décrite au point 14) i) ci-dessus est confirmée par l'Inspecteur de Cambridge. Le professeur-examinateur devrait mettre en évidence de telles copies lorsque l'ensemble des notes et des copies sont envoyées à l'Inspecteur de Cambridge.
- 15) Une fois que les notes finales de tous les candidats ont été déterminées, elles sont officiellement enregistrées pour l'information du jury. Les professeurs-examineurs et l'Inspecteur de Cambridge peuvent cependant ajouter à la note mise à chaque candidat une recommandation quant à ce qu'ils souhaiteraient voir se produire dans le cas où un candidat se trouverait à la limite entre deux mentions du Diplôme en général. Les deux recommandations possibles sont les suivantes :
- i) que le résultat du candidat à l'écrit d'anglais dans de telles circonstances, ne soit en aucun cas modifié, ou
 - ii) que dans de telles circonstances, son résultat soit modifié de une note sur vingt, mais pas plus.

Veillez noter que pour les copies pour lesquelles la première recommandation est faite, la note générale doit simplement être inscrite sur la feuille de notes.

Pour indiquer la deuxième recommandation le professeur-examinateur doit placer un astérisque de la note finale, comme ceci : 14*.

Le préférence pour l'une ou l'autre de ces recommandations dépendra de si l'on considère que la note initialement attribuée au candidat en question lui donne déjà tous les bénéfices du doute quant au mérite de sa performance ou pas.

7.2 L'examen oral

Les passages pour le commentaire

Les professeurs-examineurs sélectionnent un certain nombre d'extraits appropriés au commentaire détaillé des pièces de Shakespeare. Ceux-ci sont approuvés d'un commun accord entre les professeurs-examineurs (qui font toujours passer les examens à deux). La paire d'examineurs peut en cas de doute sur les extraits choisis se référer au coordinateur de la matière. Personne excepté les examinateurs de l'oral concernés (et le coordinateur de la matière s'il a été consulté pour des passages) ne connaît les extraits qui ont été choisis ni dans quel centre d'examens oraux OIB ils vont être utilisés.

Lorsque c'est réalisable, un nombre suffisant de passages différents devrait être choisi afin d'avoir au moins un passage différent pour chaque candidat. Si ce n'est pas possible, chaque extrait ne doit pas être utilisé plus de deux fois consécutivement (l'utilisation après la pause déjeuner ou après n'importe quelle autre pause ou le lendemain n'est pas considéré comme utilisation consécutive).

Un passage devrait se composer de 30 à 40 lignes du texte de Shakespeare y compris les indications scéniques du début ou de la fin. Chaque extrait devrait être suffisamment centré sur le texte et contenir suffisamment de matière pour permettre un commentaire durant dix minutes. Un extrait devrait prendre la forme d'une photocopie propre et bien présentée du texte à commenter, texte qui devrait être placé au centre d'une feuille A4 avec une taille de caractères de 12, de manière à laisser tout autour du texte de la place pour les annotations du candidat. Le texte devrait être numéroté toutes les cinq lignes pour s'y référer plus facilement et tous les personnages devraient être identifiés.

Les professeurs-examineurs devraient préparer trois copies de l'extrait (deux pour les examinateurs et une pour le candidat). S'il est probable que l'Inspecteur de Cambridge assiste aux oraux de ce centre, une quatrième copie devrait être préparée.

Lorsque le candidat arrive à l'examen oral, il reçoit le passage présélectionné. Il dispose ensuite de 35 minutes de temps de préparation surveillée, il n'a droit qu'à la photocopie et à du papier brouillon. Lors de l'oral, il peut utiliser toutes les notes qu'il a prises pendant le temps de préparation. Dans le même temps, le candidat doit être informé de quel poème il ou elle discutera pour introduire le sujet synoptique. Une copie du poème doit être remise au candidat dans la salle d'examen, à la fin du commentaire de Shakespeare et de la discussion.

Le commentaire de Shakespeare

Un des deux professeurs-examineurs qui dirige l'examen oral commencera par demander au candidat de lire à haute voix le début du passage sélectionné. La qualité de la lecture n'entre pas en compte dans la note. Si le passage est un dialogue, un des examinateurs peut proposer de lire lui-même la plus petite partie. Si la lecture dure trop longtemps, le candidat est interrompu, remercié et invité à commencer son commentaire.

Le commentaire devrait durer approximativement 7 minutes et n'être interrompu par les professeurs-examineurs que si le candidat semble en difficulté et a besoin d'encouragement. Le reste de la première moitié de l'oral (approximativement 8 minutes) est utilisé pour les questions supplémentaires sur le passage lui-même ou sur l'œuvre de Shakespeare d'où est tiré l'extrait ou les deux. Les professeurs-examineurs devraient donner une chance aux candidats de reformuler ou de corriger leurs commentaires qui n'étaient pas clairs, imprécis ou faibles et inciter le candidat à fournir des détails supplémentaires sur les aspects prometteurs du commentaire. Si la performance d'un candidat semble être très bonne, les professeurs-examineurs devraient le sonder afin de découvrir jusqu'où sa performance peut être considérée comme très bonne.

Shakespeare: Commentaire et discussion

L'un des deux professeurs-examineurs dirigeant l'oral commencera par demander au candidat de lire le début du passage sélectionné à haute voix. La qualité de la lecture n'affecte en aucune façon la notation. Si le passage est un dialogue, l'un des professeurs-examineurs peut proposer de lire la plus petite partie lui-même. Si la lecture est trop longue, le candidat est interrompu et remercié pour la lecture et ensuite invité à commencer sa / son commentaire.

Le commentaire ne devrait pas durer plus de huit minutes et être interrompu par des professeurs-examineurs que si un candidat semble être en difficulté et a besoin d'encouragements. Si un candidat parle encore après huit minutes, il / elle doit être interrompu/e et il / elle a une minute pour compléter son / sa présentation. Après neuf minutes, il / elle doit arrêter de parler. Bien qu'il n'y ait pas de sanction automatique pour le dépassement, les professeurs-examineurs en tiendront compte au moment de décider de leur note. Le reste de la première moitié de l'oral (environ 8 minutes) est rempli par d'autres questions, soit sur le passage lui-même ou sur l'œuvre de Shakespeare dont il est tiré ou les deux. Les professeurs-examineurs doivent donner aux candidats l'opportunité de reformuler ou de corriger des commentaires qui ne sont pas clairs, imprécis ou faibles et inciter les candidats à fournir des détails supplémentaires sur les aspects prometteurs de leur commentaire. Si la performance d'un candidat semble être très bonne, les professeurs-examineurs devraient sonder le candidat afin de découvrir à jusqu'à quel point elle est bonne.

Les commentaires ne doivent pas être des traitements exhaustifs de tous les aspects possibles du passage donné. Les étudiants ont le droit de choisir les aspects sur lesquels ils veulent se concentrer et d'indiquer ceux-ci dans leur introduction. Les professeurs-examineurs peuvent poser des questions sur les principaux aspects du passage qui n'ont pas été abordés (par exemple la langue, l'imagerie, les fonctions dramatiques, etc.) dans la discussion qui suit la présentation de l'étudiant.

Sujet synoptique

La seconde moitié de l'oral dure environ 15 minutes et prend la forme d'une discussion sur le sujet synoptique, introduite par le poème sélectionné et ensuite illustré en référence aux deux textes choisis.

Un candidat qui montre des signes qu'il va parler trop longtemps sur des sujets hors-examen est ramené sur le sujet de l'examen avec tact par le biais d'une nouvelle question ayant de préférence un lien avec le sujet de l'examen.

A la fin de l'oral (qui en toute équité pour toutes les parties concernées ne doit pas dans tous les cas durer plus longtemps que les 30 minutes prévues), les examinateurs devraient toujours remercier le candidat de sa participation. Ils doivent cependant éviter à tout prix de faire toute remarque qui pourrait être interprétée comme un jugement évaluatif, même vague, de la performance du candidat.

Les questions-starter

Les paires d'enseignants-examineurs doivent apporter avec eux au centre d'examen un éventail de questions-starter raisonnables en relation avec le sujet synoptique de la discussion. Une question «raisonnable» est à cet égard une question dont la signification est susceptible d'être immédiatement évidente pour un étudiant de dix-huit ans et qui laissera aux candidats une véritable possibilité de répondre à leur manière. Ces questions peuvent être discutées avec le Coordonnateur sujet avant que les oraux commencent. Un professeur-examineur devrait toujours être au clair dans son esprit avant de décider de poser une question, avec quelle sorte de réponse il peut légitimement s'attendre à être produite, mais il / elle doit aussi être conscient qu'il peut très bien provoquer une excellente réponse d'un type tout à fait inattendu. Les questions-starter doivent permettre un large éventail de réponses. Elles devraient, autant que possible, dévier de la poésie avec laquelle le candidat vient d'introduire le sujet.

Tandis que les questions-starter du genre qui vient d'être décrit peuvent être décidées avant l'oral, il est clair qu'au cours de la discussion qui s'ensuit sera largement imprévisible. L'examineur doit cependant faire de son mieux pour assurer à la fois que ses questions subséquentes, même si impromptues, soit «raisonnables» au sens défini ci-dessus et qu'en général elles surviennent naturellement des remarques précédentes du candidat. Il est à espérer, qu' au plus haut niveau de performance du candidat, les questions-starter ne soient pas nécessaires.

La conduite et l'évaluation de l'examen oral

En général, l'examen doit être dirigé par les examinateurs avec, s'il est présent, l'Inspecteur de Cambridge intervenant rarement si ce n'est pas du tout. Il est recommandé que la responsabilité de la prise de notes pendant l'examen soit exclusivement assumée par un seul des examinateurs tout en veillant à ne pas déranger le candidat plus que nécessaire.

Les professeurs-examineurs devraient faire attention à demander aux candidats que les bases de leurs opinions viennent bien du texte au lieu de laisser les candidats parler de généralités. Des copies des poèmes pour le sujet synoptique seront conservés dans la salle d'examen et le poème approprié sera donné au candidat après la fin du commentaire et discussion sur Shakespeare.

Chaque prestation à l'examen oral doit être évaluée sur les bases d'un barème à vingt points et sur les mêmes bases que l'examen écrit défini plus tôt dans ce chapitre. Les seuls critères à utiliser sont les suivants :

- i) Pertinence : couverture des points soulevés par le commentaire et la discussion générale
- ii) Contenu : familiarité avec l'utilisation et le développement d'idées pertinentes en rapport avec le texte.
- iii) Structure : organisation et logique de l'argumentation
- iv) Expression : qualité de la langue et du style.

Les profils d'évaluation que l'on trouve au chapitre 9 indiquent les caractéristiques typiques des performances à l'oral qu'il convient de situer dans les cinq Points-clé. Toutes les caractéristiques énumérées doivent être prises en compte dans le processus d'évaluation mais il ne faut pas oublier que

les profils mixtes sont susceptibles d'être fréquents. Le but de la notation devrait être de faire correspondre une performance à un Point-clé dont le profil se rapproche le plus de cette performance. Comme pour l'examen écrit, la notation d'une matière de ce genre ne peut pas, en fin de compte, se faire autrement que sur des impressions. Les examinateurs devraient donc commencer par s'attendre à ce que chaque réponse mérite une note moyenne (p.ex. 14) et qu'ensuite en fonction de la progression de la performance à l'oral et de l'impression qu'ils s'en font, ils puissent monter ou descendre la note à partir de cette moyenne.

Comme mentionné plus tôt, les examinateurs devraient avoir une approche positive de l'évaluation en recherchant les points à récompenser, plutôt que de rechercher à détecter et à pénaliser les zones d'ignorance. En particulier, il faut donner tout crédit à des jugements et des interprétations avec lesquels les examinateurs ne sont pas personnellement d'accord, pour autant que l'argumentation soit satisfaisante. Des erreurs linguistiques occasionnelles ne devraient pas être pénalisées, sauf si elles empêchent véritablement une bonne intelligibilité de l'ensemble.

Les deux parties de l'examen oral (p. ex. le commentaire de Shakespeare et le sujet synoptique) influençant la détermination de la note d'ensemble du candidat doivent être traitées de manière égale. Les examinateurs devraient résister à la tentation, même mentale, de déjà donner une note pour le commentaire avant qu'ils en aient fini avec la seconde partie de l'interview.

Le processus par lequel les deux examinateurs arrivent à un accord pour une note commune comporte deux phases :

- i) Une fois que le candidat a quitté la salle, les examinateurs se concertent en se référant de près aux notes prises durant l'examen et aux descriptions des Points-clé. En premier lieu, ils se mettent d'accord sur une note des Points-clé de 8, 11, 14, 17 ou 20 (voir la section débutant à la page 35 pour les prestations se situant en dessous de la note 8 des Points-clé et donc pas prises en compte par le système des Points-clé).
- ii) Une fois que les examinateurs sont fermement d'accord avec la note des Points-clé attribuée ils peuvent d'un commun accord la monter ou la baisser d'une note sur 20 mais jamais plus. Ce « réglage fin » met en jeu toute la gamme des notes.

Veillez noter qu'il est fort probable que l'un ou les deux examinateurs aient en tête une note intermédiaire ajustée qu'il souhaiterait voir finalement attribuée au candidat, déjà lors de la phase i) lorsque la note est encore en pleine négociation. Il est cependant essentiel afin de respecter la méthode qu'une telle note ne soit mentionnée ni par l'un ni par l'autre avant qu'un accord ferme sur une position dans la liste des Points-clé soit obtenu.

Si l'Inspecteur de Cambridge est présent, il peut, si après avoir évalué les notes mises par les autres équipes de professeurs-examinateurs et s'il s'avère que les notes mises à un groupe (et non pas à un candidat seulement) soient par trop divergentes, monter ou baisser les notes de ce groupe. L'équipe de professeurs-examinateurs concernée est avisée d'une telle décision.

Une fois que les notes finales de tous les candidats ont été déterminées, elles sont officiellement enregistrées pour l'information du jury. Les professeurs-examinateurs et l'Inspecteur de Cambridge peuvent cependant ajouter à la note mise à chaque candidat une recommandation quant à ce qu'ils souhaiteraient voir se produire dans le cas où un candidat se trouverait à la limite entre deux mentions du Diplôme en général. Les deux recommandations possibles sont les suivantes :

- i) que le résultat du candidat à l'écrit d'anglais dans de telles circonstances, ne soit en aucun cas modifié, ou
- iii) que dans de telles circonstances, son résultat soit modifié de une note sur vingt, mais pas plus.

Veillez noter que pour les copies pour lesquelles la première recommandation est faite, la note générale doit simplement être inscrite sur la feuille de notes.

Pour indiquer la deuxième recommandation l'examineur doit placer un astérisque de la note finale, comme ceci : 14*.

Le préférence pour l'une ou l'autre de ces recommandations dépendra de si l'on considère que la note initialement attribuée au candidat en question lui donne déjà tous les bénéfices du doute quant au mérite de sa performance ou pas. L'utilisation d'un astérisque doit être considérée comme exceptionnelle et elle doit être justifiée dans le commentaire écrit sur le candidat - par exemple "Candidat a montré une bonne connaissance et compréhension mais note globale baissée à cause de la grande nervosité du candidat pendant les premières minutes."

Le rattrapage

Dans les cas où un candidat est autorisé à passer par le rattrapage et qu'il a choisi de le passer dans la matière Langue et Littérature de l'OIB, un professeur-examineur approuvé par Cambridge qui est nommé au moment de l'année où tous les professeurs-examineurs sont désignés, dirige seul l'oral de rattrapage. Puisque le résultat du rattrapage est une note qui remplace la note de l'examen écrit précédent, il est essentiel que l'examen des connaissances et de la compréhension du candidat soit rigoureux. Ceci est plus facile à atteindre lors d'une conversation soutenue entre l'examineur et le candidat. L'examineur est aussi plus libre de se concentrer sur le candidat et de diriger la discussion logiquement et avec cohérence sans devoir laisser un autre examinateur poser des questions. De plus, il est fort probable qu'un candidat face à un seul interlocuteur soit moins stressé.

L'examineur chargé du rattrapage mène une conversation comprenant (potentiellement) **toutes** les œuvres que le candidat a étudié, aussi bien celles préparées pour l'oral que celles préparées pour l'écrit.

8. LES CRITERES DE NOTATION POUR LES EXAMENS ECRITS

Notes sur l'utilisation des descriptifs des Points-clé

Les critères de notation décrivent les caractéristiques typiques des épreuves correspondant à chaque Point-clé. On ne s'attend pas à ce que toutes les caractéristiques décrites dans un Point-clé soient présentes dans une copie pour qu'elle obtienne la note prévue par ce Point-clé. Par exemple, une réponse peut très bien présenter des caractéristiques figurant dans les critères du Point-clé 20 ainsi que des caractéristiques figurant dans les critères du Point-clé 17, les qualités de cette réponse devraient donc être contrebalancées entre les deux Points-clé et la réponse devrait ainsi obtenir le Point-clé qui lui va le mieux.

Les descriptions des Points-clé concernant l'évaluation des réponses complètes commencent à la page suivante. L'évaluation des réponses incomplètes ou trop courtes devrait être ajustée en conséquence. Par exemple, un travail présentant des qualités suggérant un Point-clé 17 **potentiel** n'obtiendra que le Point-clé 14 ou moins s'il est insuffisamment développé.

POINT-CLE 20 : TRAVAIL REMARQUABLE / Très bien

En général

Une réponse complète, mûre et imaginative, complexe et subtile mais néanmoins claire. Une connaissance des textes préparés ou une analyse critique des textes, suffisamment sûre pour permettre une analyse bien développée attentive au potentiel de la question. La réponse aux qualités littéraires des textes sera soutenue et délicate. Les compétences d'écriture, de démonstration et d'explication de textes seront à l'évidence d'un haut niveau.

Interprétation et réponse

Partie 1 : Textes préparés

La connaissance du texte est détaillée et sûre, son utilisation, souvent dans un style personnel mais néanmoins soutenu par un sens des conventions et des effets littéraires, pour discuter les problèmes soulevés par la question montre compréhension et perspicacité. Les problèmes complexes et les ambiguïtés sont susceptibles d'être traités avec élégance et sans réduire le texte; et l'utilisation de références détaillées est éclairante. La discussion sur les qualités et les effets littéraires du texte est en relation avec le sens du texte. La perception du contexte dans lequel les œuvres étudiées ont été écrites et reconnues peut être évidente.

Partie 2 : Analyse critique

Texte seul : L'explication de textes et l'aperçu général du texte sont susceptibles d'être naturellement combinés dans une interprétation sophistiquée et cohérente qui est claire et non réductrice. Le candidat peut apporter et comparer différentes interprétations possibles et il sera à l'aise pour en discuter les suggestions et les ambiguïtés. La réaction se révélera perspicace et souvent personnelle. Les caractéristiques littéraires du texte – style, structure, stratagèmes, techniques, etc. – devraient être discutés en relation avec leurs effets et leur contribution au sens du texte. Le candidat peut émettre des jugements sûrs et sensibles sur le ton des textes. Le résultat est une interprétation exhaustive et complexe en réponse à la question directrice. L'étendue de l'interprétation peut être apparente grâce à la capacité du candidat à apporter des éléments relatifs au contexte – p. ex. reconnaissance du genre ou des caractéristiques littéraires et leur signification, connaissance de l'existence de différentes approches critiques.

Comparaison de deux textes : Une impressionnante et astucieuse interprétation des textes ou des poèmes les éclairant chacun, peut-être d'une façon inattendue, par une comparaison minutieuse et efficace et une lecture attentive. La rédaction passe d'un texte à l'autre d'une manière approfondie et judicieuse ou si en se concentrant sur un seul texte au début elle amène à une comparaison complète des deux textes. La rédaction démontre une compréhension cohérente et sophistiquée, une réponse aux possibilités d'interprétation et le cas échéant aux ambiguïtés de chaque passages ou poèmes, ceci devant être incorporé dans un ensemble convaincant de la matière dans son ensemble. Une bonne discussion bien appropriée sur les effets littéraires et stylistiques est complètement intégrée dans la réponse. L'étendue des connaissances du candidat sur ses lectures peut se manifester dans la capacité qu'il a à donner du contexte ou la conscience qu'il a de différentes approches critiques.

Présentation

La structure sera claire, avec une progression logique et des paragraphes bien structurés et effectivement liés entre eux, mais suffisamment souple pour éviter une approche réductrice. L'argumentation, la discussion et les preuves seront probablement reliées ensemble de façon naturelle. La capacité à donner la priorité aux lignes centrales de l'argumentation, du texte et des indices tirés du texte, et de traiter habilement et de manière appropriée les autres domaines sera évidente. *(Dans la Partie 2 : Analyse critique, un candidat qui choisit la question directrice l'utilisera comme tremplin pour*

une argumentation subtile et complète, un candidat qui a choisi de ne pas la suivre créera une argumentation personnelle convaincante). Le style d'écriture sera persuasif, accrocheur et peut-être passionnant.

Expression

Les idées complexes sont articulées avec clarté. La langue est utilisée pour exprimer d'une manière vivante la réaction du candidat au texte plutôt que d'être utilisée comme simple moyen de transmettre des idées. Le vocabulaire employé pour la critique est utilisé judicieusement. L'usage de l'anglais devrait être fluide et sophistiqué avec seulement des fautes de grammaire, de ponctuation et d'orthographe occasionnelles.

POINT-CLE 17 : TRES BIEN/ Bien

En général

Une réponse qui démontre de la perspicacité, de la rigueur et de la sensibilité. Les compétences d'écriture, d'argumentation et d'analyse de texte sont sûres même si parfois cela manque de finesse, la sensibilité aux nuances de la langue et des idées est aussi apparente. Le cas échéant, la réponse montre une prise de conscience de quelques-unes des façons dont le sens et les suggestions peuvent être transmis par le style, la structure, le ton ou les techniques littéraires aussi bien que par le sens littéral des mots. La question a été comprise, examinée et discutée d'une manière raisonnablement équilibrée.

Interprétation et réponse

Partie 1 : Textes préparés

La connaissance du texte est sûre, son utilisation pour répondre à la question est ciblée et sélective. Une certaine utilisation effective des détails peut être attendue. La réaction au texte a de grandes chances d'être personnelle et le candidat montre une compréhension claire des problèmes centraux ainsi qu'une certaine conscience du sens sous-entendu ou des suggestions – bien que les idées complexes puissent être traitées d'une manière légèrement réductrice - et subtilité et finesse peuvent faire défaut. Le candidat est susceptible de discuter des caractéristiques littéraires du texte en fonction de leurs effets lorsque cela est approprié.

Partie 2 : Analyse critique

Texte seul : Un traitement sûr du texte offrant aussi bien une lecture minutieuse et détaillée qu'une vue générale d'ensemble et qui considère le sens sous-entendu et les suggestions du texte quand c'est approprié. Le candidat tente de discuter les caractéristiques littéraires du texte – style, structure, etc. – en relation avec leurs effets, et fait des appréciations sur le ton, choix de langage, etc. quand c'est approprié. La réaction révèle de la compréhension et de la perception ainsi que peut-être une conscience du détail révélateur : une interprétation approfondie et pleine de maîtrise avec un peu de sensibilité littéraire. Dans le même temps, un peu de mauvaise interprétation dans ce bon commentaire ne doit pas empêcher le candidat de mériter ce Point-clé.

Comparaison de deux textes : Une comparaison perspicace des poèmes ou des textes en passant d'un texte à l'autre avec assurance même si elle est concentrée surtout sur un des textes au début tout en reconnaissant, discutant et illustrant les points significatifs et les caractéristiques des deux textes au final. La rédaction devrait développer une interprétation comparative évidente basée sur la compréhension détaillée de chaque texte ainsi qu'une large vue d'ensemble des points d'intérêts des deux textes. Les paragraphes ne sont pas de simples unités individuelles d'analyse des points importants mais démontrent la preuve d'une compréhension développée. Les réponses se concentreront lorsque c'est pertinent sur les effets et les images de la langue, sur la forme, la structure et la narration ainsi que sur la rhétorique et le ton. Dans le même temps, une petite erreur d'interprétation dans un bon commentaire ne devrait pas empêcher un candidat d'obtenir ce Point-clé.

Présentation

La structure devrait être claire avec des paragraphes bien construits et reliés entre eux, même si les idées les plus complexes ou subtiles ne sont pas tout à fait bien contrôlées et arrangées dans l'argumentation. Les arguments devraient généralement être utiles à la formation d'une opinion sur le texte et la question. Les idées sont discutées et soutenues par des exemples évidents. La minutie du

candidat peut le porter à considérer les problèmes centraux et ceux de moindre importance sur un même plan et l'impact de l'argumentation se perd dans certains cas.

Expression

L'emploi de la langue est sûr et efficace, cependant il peut y avoir occasionnellement des erreurs (p. ex. des négligences ou des lapsus dans la deuxième langue). Le choix des mots employés devrait être suffisamment judicieux pour donner du sens à la réaction subjective ou intellectuelle du candidat. Les idées sont transmises avec efficacité. Le vocabulaire critique est utilisé quand il le faut.

POINT-CLE 14: BIEN/ Satisfaisant

En général

Une réponse qui démontre une bonne compréhension de la question et qui montre plutôt la compétence que le flair. Les compétences de base d'écriture, d'analyse et de lecture attentive ainsi qu'une connaissance et une compréhension fiables, bien que pas particulièrement subtiles, des textes préparés sont évidents, même si occasionnellement cela tend plutôt à la narration qu'à l'analyse.

Interprétation et réponse

Partie 1 : Textes préparés

Bonne connaissance avec souvent une compréhension sensée du texte, même si le candidat a tendance à le voir en termes de thèmes ou de personnages. Il peut y avoir une certaine appréciation des qualités ou des stratégies littéraires cependant elles ne sont pas étroitement examinées. Un certain sens du détail important peut être apparent mais probablement seulement par intermittence. La réponse peut être bonne mais sans imagination.

Partie 2 : Analyse critique

Texte seul : Une vision suffisamment cohérente du texte. Le sens explicite est compris. Il y a une certaine conscience du sens sous-entendu ou des suggestions bien que cela puisse ne pas être intégré dans une interprétation globale cohérente. Certaines preuves d'analyse de texte sont visibles, il y a des références à des détails du texte bien qu'ils peuvent ne pas être complètement débattus. Il y a probablement des signes de réaction sensible au texte comme des appréciations sur le ton ou une conscience de la force des sentiments exprimés dans un poème. La lecture du texte du candidat devrait montrer une approche attentive du sens et de l'interprétation, même si elle est banale et même s'il peut y avoir parfois des erreurs de jugement ou des méprises. La réponse devrait montrer un sens des caractéristiques littéraires du texte même s'il est peu probable que les effets qu'ils créent soient discutés.

Comparaison de textes : Il y a une compréhension convaincante des thèmes explicites et du contenu des poèmes ou des passages ainsi qu'un réel engagement à répondre à la question, bien qu'il puisse y avoir des points d'incompréhension ou de mauvaise appréciation des textes ou de la question. La comparaison peut être un peu mécanique mais elle est généralement bonne même si elle ne mène pas à une vue d'ensemble complète et cohérente. Les détails du texte sont examinés et il peut y avoir un manque de développement des subtilités de ton et d'émotion. Il peut y avoir une certaine conscience des caractéristiques littéraires mais peu de sensibilité aux effets littéraires.

Présentation

L'argumentation devrait être en tout temps suffisamment claire même si la clarté est réductrice. La structure a de grandes chances d'être cohérente bien qu'elle puisse être déséquilibrée ou ressembler à une liste, le "balisage" et la progression logique sont suffisamment utiles au lecteur. Une tendance à la narration ou à la description plutôt qu'à l'analyse peut être apparente mais toutefois on doit s'attendre à un peu d'analyse. Des informations peuvent être efficacement utilisées cependant elles peuvent ne pas être complètement débattues et probablement maladroitement entremêlées dans la rédaction du candidat.

Expression

La maîtrise de la langue devrait être suffisamment sûre: la transmission du sens n'est pas entravée et la grammaire, l'orthographe et la ponctuation sont généralement précis malgré quelques fautes

occasionnelles. Le vocabulaire et la variété dans la construction des phrases peuvent être limités mais adéquats. Un peu de vocabulaire pour la critique est utilisé quand c'est approprié.

POINT-CLE 11: PASSABLE / De base

En général

Une réponse qui montre un peu de compréhension suffisant à un niveau de base, mais l'utilisation des connaissances reste limitée (pour les questions sur les textes préparés) et il y a peu de détails ou de développement. Il y a quelques tentatives d'illustration et de discussion bien que cela ne soit pas soutenu ou sous forme de récitation du texte. Il y a quelques moments valables, même si la réponse dans son ensemble manque de cohérence. De bons moments, même si la réponse manque dans son ensemble de cohérence ou la fournit seulement comme une réaction simpliste et mécanique à la fois au texte et à la question. La maîtrise de l'anglais écrit peut être imparfaite mais suffisante pour assurer une communication de base.

Interprétation et réponse

Partie 1 : Textes préparés

Un peu de connaissance des textes est démontrée, cependant cela peut rester superficiel et ne pas être utilisé d'une manière sélective pour répondre à la question. Un peu de compréhension est évident même si c'est rudimentaire ou présenté sous forme de récitation du texte ou limité aux caractéristiques les plus simples du texte. Des moments prometteurs soit d'analyse soit d'engagement dans le langage et la problématique du texte ne sont pas développés ou pas soutenus. Il est probable que la réaction au texte soit rigide et maladroite plutôt que souple ou personnelle. Toute discussion sur les caractéristiques littéraires du texte – style, structure, dispositifs, etc. – a de grandes chances d'être hors contexte.

Partie 2 : Analyse critique

Texte seul : Une interprétation est proposée mais elle peut être inconsistante et superficielle. Il y a quelques instants de perception et de compréhension probablement à un niveau littéral mais peu de perception des subtilités ou d'une vue d'ensemble cohérente du texte. La simplification rudimentaire est probable ainsi que la mauvaise interprétation et la déformation. Il y a un peu de discussion sur de détails mais elle n'est pas développée outre mesure. Les caractéristiques littéraires du texte – style, structure, stratagèmes, etc. – peuvent être mentionnés, même s'il sont pris hors contexte, plutôt que vus en termes de signification ou d'effet. Des moments prometteurs soit d'analyse soit d'engagement dans le langage et la problématique du texte ne sont pas développés.

Comparaison de textes : Une réponse inégale et parfois superficielle, y compris, éventuellement des moments de connaissance et de compréhension mais qui ne sont développés que d'une manière inconsistante. Il manque une vue d'ensemble cohérente et une exploration convaincante des détails des textes même si certains éléments « décontextualisés » peuvent faire l'objet de commentaires. Ainsi, les textes sont simplifiés et la comparaison est réductrice, ce qui peut conduire à des distorsions et des incohérences. Les commentaires sur la forme et le style, si elles apparaissent, ne sont pas en relation avec la signification et aux effets : ils peuvent être présentés sous forme de liste (système de rimes, le nombre de strophes). Un poème peut être mieux compris que l'autre.

Présentation

Les idées peuvent être clairement énoncées même si elles ne sont pas toujours complètement développées; la progression logique est évidente mais il peut y avoir des manquements et elle peut être simpliste et péremptoire. Les termes de la question peuvent n'être que partiellement compris, mais une véritable discussion sur la question et le texte ne devrait pas être attendue à ce niveau. Plus de descriptions, de paraphrases et d'affirmations non documentées que d'analyse. Des problèmes cruciaux sont soulevés mais pas développés. Des exemples évidents peuvent être apportés mais ils

sont traités brièvement et pas débattus. La réponse montre une certaine perception de quelques aspects du texte, mais aussi un manque de cohérence et de développement.

Expression

La maîtrise de la langue est suffisante pour une communication élémentaire de la pensée, même si elle est par trop approximative pour transmettre des idées ou répondre de manière précise. Le vocabulaire utilisé pour la critique peut être quelquefois employé avec succès mais il n'est probablement pas toujours là quand il faudrait.

POINT-CLE 8 : ELEMENTAIRE / Standard inadéquat

En général

Le manque de connaissance et/ou de compréhension empêchent le candidat de répondre à la question avec clarté ou cohérence. La manière de s'exprimer par écrit montre de la difficulté à structurer la pensée, l'argumentation et la progression locale ne peuvent être probablement qu'entrevues. Quand il est fait référence au texte, on n'en distingue pas toujours clairement l'intention. Il y a peu de signes d'appréciation de la littérature ou de tentatives de comprendre le texte.

Interprétation et réponse

Partie 1 : Textes préparés

La connaissance du texte est médiocre et pas suffisante pour que le candidat réponde à la question donnée de manière adéquate, et elle se limite au premier niveau de signification du texte comme par exemple l'intrigue et les personnages. Des erreurs importantes et des confusions sont probables. La compréhension est similairement limitée, peu de signes d'appréciation de la littérature ou peu d'engagement à comprendre le texte sont perçus.

Partie 2 : Analyse critique

Texte seul : Une interprétation est donnée mais elle irrégulière et confuse. Il peut y avoir des signes de compréhension mais ils sont empreints de simplification et peuvent être entravés par une lecture erronée et de la déformation du texte. On ne devrait pas s'attendre à une explication de textes, mais il peut y avoir un léger sens de l'engagement.

Comparaison de textes : La réponse, la compréhension et la comparaison de chaque poème ou de passage de textes sont limitées. Un déséquilibre grave de la compréhension des textes est possible et un texte peut être ignoré ou mal compris. Il y a une sérieuse distorsion ou incompréhension. Il y a peu ou pas de preuve d'une lecture attentive.

Présentation

Il peut y avoir quelques signes d'argumentation, mais cela manque de cohérence. Il peut y avoir à l'occasion un sens d'une progression logique. On peut entrevoir des bouts d'analyse qui sont brefs et pas reliés entre eux. Des preuves, si elles sont émises, restent inexplicées et sans rapport avec le sujet.

Expression

La difficulté du candidat à s'exprimer clairement par écrit est évidente, la maîtrise de la langue n'est ni précise ni soutenue et il peut avoir de difficultés à interpréter

9. LES CRITERES DE NOTATION POUR LES EXAMENS ORAUX

Notes sur les descriptifs des Points-clé

Comme c'est le cas pour la partie écrite des examens, les critères de notation décrivent les caractéristiques typiques des oraux qui correspondent à chaque Point-clé. On ne s'attend pas à ce que toutes les caractéristiques décrites dans un Point-clé soient présentes dans un oral pour qu'il obtienne la note prévue par ce Point-clé. Par exemple, une partie de l'oral peut très bien présenter des caractéristiques figurant dans les critères du Point-clé 20 alors que les autres parties peuvent par exemple présenter des caractéristiques figurant dans les critères du Point-clé 17, les qualités différentes de ces parties devraient donc être contrebalancées entre les deux Points-clé et l'oral devrait ainsi obtenir le Point-clé qui lui va le mieux. L'éventuel déséquilibre significatif dans le traitement des trois textes étudiés pour l'oral devrait se refléter dans la note mise.

Ces critères devraient être interprétés de *manière positive* – les examinateurs devraient chercher en priorité à récompenser.

Timing

L'examen oral dure une demi-heure. Il est divisé de la manière suivante:

Shakespeare : 15 minutes, avec un équilibre entre le commentaire et la discussion

Sujet synoptique : 15 minutes, avec un équilibre entre les deux textes

Ce minutage devrait être respecté parce qu'il est important qu'à la fois le passage de Shakespeare et le sujet synoptique soient adéquatement discutés. Il serait bien qu'un des deux examinateurs agisse en tant que chronométrateur en contrôlant le temps qui passe car il est important que les trois oeuvres soient toutes discutées pendant les 30 minutes de l'examen. Le commentaire et la discussion sur le passage de Shakespeare ne devraient pas durer plus de 15 minutes. Pour les Points-clé à partir de 11 et au-dessus on part du principe que le commentaire ait la bonne durée. Les examinateurs devraient alerter les candidats qui risquent de dépasser le temps prévu pour leur commentaire avec un avertissement approprié et sympa comme : « Est-ce qu'il y a un dernier point dont vous aimeriez nous faire part ? »

Le candidat devrait pouvoir s'exprimer sur chacun des deux textes pendant la durée de l'examen, mais un peu de différence dans le temps alloué est tolérable – d'ailleurs, c'est probablement inévitable. Cependant la plus grande différence de temps acceptée entre les deux textes ne devrait pas dépasser cinq minutes. Un partage du temps quasi égal entre les textes est souhaitable. Un candidat qui risque de parler trop longuement sur le premier texte devrait être gentiment interrompu et il devrait lui être demandé de passer au second texte. Si c'est le contraire qui se passe (un candidat qui malgré les encouragements « sèche » trop vite sur le premier texte et que cinq minutes ne se sont même pas écoulées), les professeurs-examinateurs peuvent passer au second texte et revenir sur le premier à la fin de l'oral.

POINT-CLE 20 : TRAVAIL REMARQUABLE / Très bien

En général

Cette performance est sûre et sophistiquée. Pas de temps perdu sur des détails insignifiants ou improductifs. Il n'y a ni narration inutile ni répétition superflue. Il y a une familiarité détaillée et globale avec les trois textes et une utilisation impressionnante ainsi qu'économique de ces connaissances, un large éventail de commentaires et d'opinions vraiment réfléchis. Il y a une analyse subtile des personnages et de leurs relations incluant une capacité. Il y a une analyse fine des personnages et des relations y compris une capacité de les voir plutôt en évolution que de manière statique, ainsi qu'une connaissance des procédés stylistiques et thématiques grâce à l'explication de textes.

Interprétation et réponse

Partie 1 : Shakespeare: Commentaire et discussion

Ce commentaire est très complet, peut-être même exhaustif et toujours bien ancré dans le sujet donné. La structure choisie est excellente et permet au candidat d'organiser les rappels contextuels nécessaires et l'analyse de texte. Il s'inspire largement sur des connaissances plus larges mais toujours pour les besoins d'éclaircissement. Il y a une forte conscience du contexte de l'extrait démontrée par de succincts et sélectifs rappels de ces éléments du contexte sur lesquels repose principalement le commentaire. Compréhension approfondie et résumé clair des principaux faits du contexte.

Dans le commentaire et dans la discussion, les questions thématiques et les caractéristiques comme le langage, l'imagination et l'ironie sont considérées en relation avec le contexte et leurs effets dramatiques. Il y a une sensibilité aux suggestions, aux connotations, au ton, etc. du texte et un sens de l'effet cumulatif des touches de technique individuelles.

L'explication du candidat montre que le texte a été bien compris en tant que pièce de théâtre.

Partie 2 : Sujet synoptique

Le candidat montre une compréhension sophistiquée des textes (à la fois individuellement et collectivement) comme une expression du sujet synoptique. La connaissance détaillée et sûre est utilisée pour dessiner des parallèles perspicaces et stimulants entre les textes; les commentaires sont perspicaces et l'analyse est subtile. La langue et les caractéristiques littéraires sont toujours liées au sens individuel du texte et par rapport à la problématique plus large du sujet. Une réponse confiante: le candidat est pleinement engagé à la fois avec le sujet et les textes.

Présentation

La capacité à soutenir une ligne d'argumentation cohérente et déterminée peut-être même de faire des concessions et d'ébaucher d'éventuelles alternatives sans perdre le fil. Un vrai dialogue est possible.

Expression

L'anglais est expressif avec un vocabulaire qui permet la variété et la précision. Des erreurs de francophones sont rares. L'élocution est claire et contrôlée.

POINT-CLE 17 : TRES BIEN / Bien

En général

Cette performance montre toujours une bonne familiarité avec les textes, des preuves d'analyse de texte, de perspicacité et une capacité à débattre et démontrer. Il y a une utilisation sensible et efficace de référence pour la justification et l'illustration. Il y a un minimum de récitation inutile. Il y a une sensibilité à la langue et aux idées et une préparation à examiner les procédés stylistiques aussi bien que les personnages et les relations. L'adaptation des connaissances à la situation est pratiquement toujours judicieuse et efficace. La perception et les jugements sont fins, bien réfléchis et digérés.

Interprétation et réponse

Partie 1 : Shakespeare : Commentaire et discussion

Le candidat présente un commentaire complet et bien structuré (bien que sa structure puisse parfois être trop en évidence) qui est plus ou moins continuellement fondé sur le texte, s'il est divisé en différentes parties, elles sont sensées et utiles. Il s'appuie sur une connaissance plus large d'une manière qui est instructive et ne s'égaré que brièvement ou pas du tout du sujet original. Une prise de conscience satisfaisante du contexte conduit à un rappel approfondi (peut-être même trop approfondi) du sens général. Il y a une bonne et solide familiarité avec le texte et son contexte dramatique. L'extrait est traité avec assurance en démontrant aussi bien une interprétation détaillée que des vues d'ensemble plus larges. Il y a une discussion qui intègre les personnages et leurs relations (même s'ils sont vus plutôt statiques qu'en mouvement) et une reconnaissance des problèmes thématiques (même si l'approche est un peu stéréotypée) et des effets comme les images et l'ironie. Les touches individuelles de technique sont bien décrites bien que leur effet cumulatif puisse ne pas être explicitement traité.

La prise de conscience des caractéristiques et des techniques propres à ce genre de pièce est évidente.

Partie 2 : Sujet synoptique

La compréhension par les candidats des textes (à la fois individuellement et collectivement) comme une expression du sujet synoptique est bien envisagée et digérée. Leur utilisation de leurs connaissances est ciblée et sélective et ils sont capables de faire des parallèles constructifs de façon indépendante ainsi que d'exprimer des opinions éclairées. Sensibilité à la langue et la forme des textes ainsi que de leurs conventions dans la problématique plus large du sujet est clairement démontrée. Une réponse active et engagée.

Présentation

Il y a la capacité de soutenir une bonne argumentation bien organisée, avec pas plus que quelques pertes de contrôle. La connaissance est suffisamment souple pour permettre des changements dans le texte et le sujet.

Expression

L'emploi de la langue est sur et efficace, cependant il peut y avoir occasionnellement des erreurs (p. ex. des négligences ou des lapsus dans la deuxième langue).

POINT-CLE 14 : BIEN / Satisfaisant

En général

Le candidat montre de bonnes connaissances des textes et une volonté de les discuter avec de temps en temps un réel sens de l'engagement. L'utilisation des connaissances est elle aussi bonne bien qu'elle soit plutôt à un niveau littéral, narratif et centrée sur les thèmes et les personnages. Il peut y avoir un niveau des connaissances variable en fonction des textes, avec des textes préférés donc mieux connus.

Interprétation et réponse

Partie 1 : Shakespeare: Commentaire et discussion

Le commentaire est suffisamment complet, et dans l'ensemble bien ancré dans l'extrait donné. Il introduit de larges connaissances contextuelles d'une telle manière qu'elles sont souvent utiles mais le point de départ originel peut parfois être perdu de vue et cela peut avoir comme résultat un peu de perte d'orientation de la discussion dans l'ensemble du travail. Une approche structurée ferme a été adoptée même si elle peut ne pas être complètement soutenue ou avoir des défauts. (Une méthode entièrement linéaire peut mener à trop de redites et à un traitement à longueur égale de l'important et du superficiel, une approche non linéaire peut négliger les aspects de développement). Il peut y avoir une tentative de diviser l'extrait, et si c'est le cas les transitions sont susceptibles d'être imprévues ou floues. Cependant l'organisation est suffisamment solide pour rendre le commentaire facile à suivre.

Le contexte de l'extrait est en général compris mais il peut être présenté avec un excès de détails et les références au contexte peuvent être faites maladroitement. Il y a une analyse compétente (bien que parfois simpliste) des personnages et des relations et une capacité à signaler les thèmes majeurs sans peut-être les discuter en détail. Une explication de textes est tentée: les procédés stylistiques peuvent être remarqués, bien que les images soient traitées comme évidentes. Il y a une compréhension du genre et peut-être des effets dramatiques, incluant peut-être aussi l'ironie, mais il peut ne pas avoir beaucoup de sensibilisation spécifique à cela.

Partie 2 : Sujet synoptique

Le candidat montre une compréhension éclairée et réfléchie des textes (à la fois individuellement et collectivement) comme une expression du sujet synoptique. Il peut y avoir un certain déséquilibre dans leur connaissance des textes mais ils peuvent pointer vers des parallèles et des contrastes et faire quelques observations réfléchies. Il ya des preuves solides d'une lecture attentive, même si cela peut être un peu simpliste ou littéral et principalement au niveau du style et du thème. Il peut également y avoir un certain engagement sur les caractéristiques littéraires du texte ou du sujet. Une réponse attentive même si sans imagination aux textes et au sujet.

Présentation

Il devrait y avoir des moments où le candidat doit pouvoir argumenter, même s'il a tendance à plutôt décrire qu'à analyser. Le candidat peut faire des parallèles et des contrastes. Le changement de sujet ou de textes peut causer des hésitations mais le candidat a suffisamment de connaissances pour lui permettre une certaine souplesse et donc la discussion.

Expression

Le candidat devrait avoir une maîtrise de la langue assez sûre: la transmission du sens est aisée et la grammaire est assez appropriée, avec toutefois quelques lacunes. Le vocabulaire et la variété dans la construction des phrases peuvent être limités, mais leur utilisation est adéquate.

POINT-CLE 11 : PASSABLE / De base

En général

Une performance qui montre une compréhension de base mais où il peut y avoir des lacunes et des incohérences importantes. La discussion peut se centrer sur l'intrigue et le personnage bien qu'elle ait une tendance à être superficielle sur ce dernier et (spécialement) sur les relations. Il y a une vaste connaissance des textes et volonté de les discuter. Cependant il est probable qu'il y ait un peu de récitation gratuite et des répétitions superflues, avec pour conséquence une perte de temps et une confusion d'intérêt. Lorsque il y a une idée ou une opinion intéressante et perspicace, elle n'est pas développée et/ou déconnectée du sujet donnant l'impression de ne pas avoir été suffisamment réfléchi ou digérée

Interprétation et réponse

Partie 1 : Shakespeare: Commentaire et discussion

Le commentaire n'est pas très complet mais il est largement basé sur l'extrait donné même s'il peut y avoir parfois confusion quant à savoir si le commentaire est plutôt basé sur l'extrait ou sur la totalité du texte parce qu'il y a trop ou trop peu d'éléments contextuels fournis. Il peut aussi débiter par une introduction relative au contexte mais avec peu de relations précises avec le commentaire. Il y a quelques connaissances développées du texte cependant il peut y avoir des erreurs sur des points de détail et sur l'enchaînement. Le commentaire peut prendre la forme d'une redite linéaire du texte incluant une grande part de répétitions évitables et une absence de discernement quant à l'importance relative des thèmes étudiés. Il y a peu de discussion sur les procédés stylistiques ou les thèmes et les images ne sont que mentionnées et pas commentées. Une réaction souple ou personnelle au texte même peut-être en tant que pièce de théâtre n'est guère ressentie.

Partie 2 : Sujet synoptique

Les connaissances des candidats et leurs réponses sur les textes et le sujet sont mal digérées, sélectives ou superficielles. Il y a une certaine compréhension des textes individuellement et collectivement comme expression du sujet synoptique, même si un texte peut être clairement préféré. Ils sont peu à même de faire des parallèles ou des contrastes mais ils peuvent spontanément commenter lorsque ces derniers sont mis en évidence par l'examineur. Il y a parfois des références à des caractéristiques littéraires ou stylistiques par rapport au sujet mais peu de preuves de lecture attentive et il peut y avoir une tendance à raconter plutôt qu'à analyser. Globalement, une réponse passive aux textes et le sujet

Présentation

Il y a une tendance à affirmer plutôt qu'à argumenter. Des commentaires perspicaces ne peuvent pas être développés dans la conversation et peuvent même sembler ne pas être en lien direct avec la propre lecture et la réaction du candidat au texte. La discussion se transforme en une déclamation d'affirmations non argumentées. Les connaissances du candidat ne sont pas suffisantes pour le rendre assez souple pour gérer les changements de sujet ou l'appréhension de pensées pas vues précédemment. Le candidat peut ne pas comprendre le point principal de la question et ne pas chercher à le clarifier si bien que les réponses peuvent être décousues et hors sujet.

Expression

L'emploi de la langue est maîtrisé et suffisamment relax pour sembler naturel même si parfois il est incorrect et trop imprécis pour communiquer des idées efficacement.

POINT-CLE 8 : ELEMENTAIRE / Standard inadéquat

En général

Des opinions sont émises, bien que seulement basées sur de petites ou ne semblant que partielles preuves de compréhension. Il existe une certaine compréhension globale des textes, mais avec une simplification considérable, quelques déformations importantes et une lecture erronée. Il n'y a pas de lecture attentive des textes. Il peut y avoir trop d'attention portée aux futilités, une tendance à réciter, et beaucoup de répétitions.

Interprétation et réponse

Partie 1 : Shakespeare: Commentaire et discussion

Le commentaire est très léger; il peut être soit trop court soit trop long à cause des répétitions. Il y a des essais de structuration du discours soit peut-être en suivant chronologiquement le passage soit peut-être en lisant à haute voix des lignes du texte. Le commentaire peut sembler seulement basé d'une manière approximative sur l'extrait (avec lequel il y a quand même un peu de familiarité), mais la connaissance du texte reste très vague, fragmentaire voire si déficiente qu'elle vire à la parodie. Les connaissances sont juste énoncées dans le commentaire plutôt qu'exploitées. Il y a une concentration sur les personnages plutôt que sur leurs relations, les thèmes, les images, etc. cependant la compréhension est limitée et les récits des personnages sont simplifiés et/ou déformés. Il n'y a pas de jugement critique du genre, de la mise en scène ou des procédés stylistiques.

Partie 2 : Sujet synoptique

La connaissance des textes et le sujet est faible: le candidat fait des généralisations non étayées sans aucune preuve de lecture attentive. Il n'y a pas suffisamment de signe de compréhension de la manière dont les textes fonctionnent individuellement ou collectivement comme l'expression du sujet synoptique. Les tentatives de se livrer à des comparaisons ou à voir des parallèles ou des contrastes sont rares et ils ont même des difficultés dans l'élaboration de ces derniers lorsque ils y sont étes invités. Peu de signes d'une réponse active aux textes ou au sujet.

S'il s'avère que la discussion sur les textes est impossible, la performance du candidat doit être située en dessous de ce point.

Présentation

Il peut y avoir par moment des tentatives d'analyse, des informations utiles peuvent être apportées même si elles ne sont pas expliquées ou pas pertinentes. Les affirmations tirées du texte peuvent ne prendre que la forme de narration. Comme les réponses ne sont pas argumentées, les opportunités pour la discussion sont rares.

Expression

La difficulté du candidat à s'exprimer est évidente; le vocabulaire peut sembler trop limité pour un commentaire soutenu ou un dialogue; le candidat peut se montrer gêné par la tâche.

PARTIE III : HISTOIRE-GEOGRAPHIE

10. DETAILS DE LA MATIERE

10.1 Buts et objectifs

Le programme a pour but de développer les talents d'historien et de géographe des élèves et inclut les compétences suivantes :

- extraire et classer des informations de source variée ;
- interpréter et évaluer le matériel ;
- placer le matériel dans son contexte propre ;
- faire une synthèse cohérente écrite et orale du matériel ;
- démontrer une connaissance des caractéristiques des lieux et des événements et leur interaction ;
- utiliser des exemples appropriés et précis pour illustrer les réponses.

Le programme cherche à donner une introduction à l'Histoire et à la Géographie en les considérant comme deux disciplines séparées ainsi qu'à développer la compréhension des concepts historiques et géographiques. Les élèves doivent être capables d'utiliser les connaissances acquises dans une discipline pour développer une plus large compréhension de l'autre.

10.2 Buts supplémentaires du programme d'Histoire

Le programme a pour but d'apporter un contexte international à l'enseignement de l'Histoire. Il a aussi pour but d'encourager le développement d'une pensée et d'un jugement indépendant ainsi que de rendre attentifs les élèves aux différentes et conflictuelles interprétations du passé. Plus spécifiquement le programme a pour but:

- i) d'augmenter la connaissance et la compréhension du passé
- ii) d'identifier et d'étudier les thèmes majeurs qui ont caractérisé le 20ème siècle et fournir une explication claire du monde contemporain
- iii) de développer une approche imaginative et compréhensive des gens et des événements du passé et de voir l'Histoire selon le point de vue de ces derniers dans le passé.

10.3 Buts supplémentaires du programme de Géographie

Le thème général du programme de Géographie est l'étude des relations entre les gens et leur environnement et l'explication de l'organisation spatiale du monde. Il a pour but:

- i) d'augmenter la connaissance et la compréhension des problèmes contemporains à divers niveaux, du local au global
- ii) de développer une compréhension de la signification de l'échelle spatiale et de l'échelle de temps dans les systèmes, répartitions et environnements géographiques.

- iii) d'augmenter la connaissance et la compréhension des différents groupes humains, leurs organisations spatiales et leurs interrelations.

10.4 Le programme *History-Geography*

Histoire

Le **programme** tel que défini par le Ministère français de l'Education est le suivant:

Les relations internationales depuis 1945
Colonisation et indépendance
La France de la Vème République
Grande Bretagne, des années 30 à nos jours

Les **spécificités** de ce programme établies par la CIE sont les suivantes:

- 1 Relations internationales, 1945–91
 - La guerre froide
 - Les conflits au Moyen-Orient:
 - Le conflit arabo-israélien, 1948-91
 - Les origines et les conséquences de la révolution iranienne
 - Les origines de la guerre du Golf
- 2 Colonisation et indépendance depuis le 19^{ème} siècle
 - La nature de la colonisation britannique et française en Afrique et en Asie
 - La fin de la colonisation – La décolonisation britannique et française
- 3 La France de la V^{ème} République, 1958-91: politique, économie et société
 - Croissance de la stabilité économique
 - La transformation économique
 - Les changements sociaux, incluant l'importance de 1968
- 4 La Grande-Bretagne, 1945–91: politique, économie et société
 - La Grande-Bretagne et l'Europe
 - La Grande-Bretagne et son déclin. Performance de l'économie depuis 1945
 - Les changements sociaux et la société multiculturelle
 - Les consensus politiques – de l'Etat-providence au Thatcherisme

Géographie

Le **programme** tel que défini par le Ministère est le suivant:

Un espace mondialisé
Les trois grandes aires de puissance dans le monde
Des mondes en quête de développement

Les **spécificités** de ce programme établies par la CIE sont les suivantes:

1 Organisation globale

- La globalisation et l'interdépendance globale: flux, hubs, agents, et impacts
- Les autres influences sur l'organisation globale: culture, organismes supranationaux, instabilité, l'anti-globalisation

2 Les superpuissances économiques.

Thèmes sélectionnés (changement démographique, urbanisation, industrialisation, commerce, disparités spatiales) dans la géographie :

- des Etats-Unis d'Amérique (USA)
- de l'Union Européenne (EU)
- de l'Est asiatique: Japon, la côte chinoise et un ou plus des nouveaux pays industrialisés (NICs) de Singapour, Corée du sud et Taiwan

3 Les voies du développement

- Le concept du développement: définition et mesure du développement, modèles de développement
- Quelques problèmes de développement en rapport avec:
 - i) la similitude et la diversité dans le Sud global
 - ii) la Méditerranée, là où le Nord et le Sud se rejoignent
 - iii) la refonte de la Russie (la Fédération russe)

Note: Les trois sujets sont de taille différente. Info pour les enseignants: le temps peut être réparti dans à peu près la proportion suivante 1:2:2.

Lors des examens écrits et oraux, les candidats sont autorisés à répondre aux questions générales en faisant référence spécifiquement aux pays sélectionnés pour être étudiés.

Il faut encore noter que l'étude de la géographie de la France et d'un autre pays (pays qui est probablement la Grande-Bretagne pour les candidates de la section britannique) est incluse dans le programme des classes de première et non dans celui des classes de terminale. Bien qu'il soit permis aux candidats de l'*OIB* terminale d'utiliser leurs connaissances des géographies de la France et de la Grande-Bretagne pour illustrer leurs réponses, les questions ne sont pas préparées spécifiquement ni sur l'un ni sur deux de ces pays et les candidats ne sont pas autorisés à répondre aux questions en se référant exclusivement à un ou aux deux de ces pays.

10.5 L'examen écrit

4 heures

Section A : Histoire

Deux questions sont posées, l'une est une question demandant une rédaction et l'autre une question conçue sur la base de documents qui peut comporter par exemple des extraits de discours, des statistiques, des cartes ou encore des dessins. Les candidats ne doivent répondre qu'à une seule question.

Section B : Géographie

Deux questions sont posées, l'une est une question demandant une rédaction et l'autre une question conçue sur la base de documents. Les documents doivent contenir au moins une carte et peuvent inclure par exemple des diagrammes, des photos, des extraits de rapport, des tableaux de statistiques, et des articles de presse. Les candidats ne doivent répondre qu'à une seule question.

Les questions demandant une rédaction ont chacune des titres indiquant leur thème et leur étendue. Elles sont divisées en trois parties de niveau de difficulté croissant, exigeant des réponses de plus en plus longues. Chaque question couvre généralement un large part du programme et permet au candidat dans une plus ou moins grande mesure d'utiliser ses propres exemples et études de cas pour soutenir son argumentation générale.

Chaque question conçue sur la base de documents se compose de cinq documents. Les questions se composent de trois parties, les deux premières comprennent un total de quatre ou cinq questions nécessitant des réponses courtes alors que dans la dernière le candidat doit rédiger une dissertation substantielle sur un sujet tiré des documents présentés. Le candidat complète les éléments de sa réponse tirés des documents avec ses propres connaissances et sa propre compréhension du sujet.

La première partie de chaque question vaut 3 points, la seconde 5 points et la troisième 12 points. Bien que tout cela ne figure pas sur les épreuves, des instructions sont données aux candidats qui leur indiquent la relative importance des différentes parties.

10.6 L'examen oral

15 minutes; en anglais

Dix sujets pour les oraux sont proposés par chaque école et approuvés par l'Inspecteur de Cambridge. S'ils ne sont pas approuvés, des suggestions pour des modifications sont apportées jusqu'à ce que les sujets soient acceptés et agréés par l'école et l'Inspecteur de Cambridge. Les sujets couvrent le programme en entier. La liste des sujets approuvés est révélée aux candidats un mois avant les écrits (à une date prévue et communiquée aux écoles chaque année par l'Inspecteur de Cambridge) afin qu'ils puissent avoir du temps pour leur propre préparation. Durant cette période, les professeurs devraient se limiter à encourager les élèves et à répondre aux problèmes de technique d'examen. Des examens oraux blancs ne devraient pas avoir pour thème aucun des dix sujets approuvés de l'école, car seuls les candidats peuvent les utiliser. Des examens oraux blancs peuvent être passés jusqu'au dernier jour avant les examens oraux dans les centres qui accueillent des candidats de l'OIB. (Cette

date est communiquée aux écoles par l'Inspecteur de Cambridge au moment où les sujets approuvés des examens oraux sont publiés).

Juste avant l'examen oral, les candidats choisissent un des dix sujets au hasard et ont 20 minutes dans une salle de préparation surveillée pour préparer leur exposé. Les candidats peuvent utiliser des cartes ou d'autres illustrations pendant leur exposé mais ils doivent avoir été faits par eux-mêmes durant le temps de préparation. L'exposé ne devrait pas durer plus de 8 minutes, et les candidats devraient être avertis lorsque ce temps est bientôt fini. Les examinateurs devraient ensuite poursuivre en posant des questions basées ou surgies lors de l'exposé.

11. INSTRUCTIONS POUR LES EXAMINATEURS

11.1 Conseils généraux sur la notation des réponses

Les examinateurs doivent évaluer un candidat sur:

- sa connaissance et sa compréhension de l'Histoire et de la Géographie ;
- sa connaissance et sa compréhension des questions et des sujets ;
- sa capacité à argumenter d'une manière cohérente, logique et fluide ;
- sa capacité à sélectionner l'information pertinente et à la développer ;
- sa capacité à utiliser de manière effective différentes sources.

Les examinateurs doivent garder en mémoire:

- (i) que l'examen est un test des connaissances, de la compréhension et des compétences d'un candidat spécialement celles concernant la rédaction d'essais;
- (ii) que toute la gamme des notes de 0 à 20 est à disposition et devrait être utilisée si les réponses le justifient;
- (iii) que la réponse d'un candidat ne doit pas remplir tous les critères donnés pour un groupe de notes (comme défini plus bas) pour être placée dans ce groupe;
- (iv) que la note finale attribuée à une copie devrait être une indication de la qualité de la copie prise dans son entier, même si des notes plus sévères ont été attribuées initialement à des questions individuelles.

Dans l'examen écrit, le candidat ne doit répondre qu'à deux questions en quatre heures. Les deux premières parties de chaque question, (a) et (b), sont assez spécifiques et des instructions assez précises sont données pour noter les réponses. Mais la troisième partie de chaque question, (c), est une incitation générale à la rédaction d'un essai, c'est plutôt une question sur un sujet général qu'une question spécifique, précise et bien définie. Concernant la troisième partie de la question demandant une rédaction, le candidat peut, et on s'attend à ce qu'il utilise son propre matériel et ses propres études de cas pour l'illustration et le développement de son argumentation. Concernant la troisième partie de la question conçue sur la base de documents, le candidat peut, et on s'attend à ce qu'il écrive une réponse en utilisant dans une certaine mesure les documents présentés mais surtout en utilisant considérablement ses propres connaissances et sa compréhension du sujet. Une grande variété de

réponses à la troisième partie de chaque question peut être attendue et il est difficile de fournir des instructions spécifiques pour la notation. De plus, la troisième partie de chaque question vaut une grande part des 20 points disponibles (habituellement 12 points), mais cela laisse quand même un choix de points restreint pour un essai. Les examinateurs devraient juger les réponses en fonction des conseils généraux sur la notation présentés plus haut, ainsi que des conseils spécifiques de notation fournis et des documents standards publiés.

Etant donné qu'il est demandé à l'examen de ne répondre qu'à deux questions en quatre heures de temps, il ne devrait pas avoir de problème avec les « réponses courtes » (réponses pas terminées ou réponses sous forme de notes). De tels échecs reflètent normalement une mauvaise gestion du temps de la part du candidat et devraient être considérés comme de l'auto-défaite. Chaque candidat doit être évalué sur les bases du travail qu'il a présenté et non pas sur le travail qu'il aurait pu présenter s'il avait su mieux gérer son temps.

11.2 Conseils spécifiques sur la notation

Dès que les candidats ont passé leur examen, les professeurs-examinateurs reçoivent un guide de correction détaillé pour chaque question de l'examen. Ce guide est fait par l'Inspecteur de Cambridge. Dès que l'Inspecteur a noté quelques exemplaires de copies et a reçu des commentaires des examinateurs de l'écrit sur leur première lecture de quelques copies, il vérifie si le guide de correction est toujours approprié et peut le revoir en fonction des réponses des candidats. Le guide de correction révisé est envoyé rapidement aux professeurs-examinateurs pour leur permettre de standardiser leur notation.

Système de notation basé sur des critères génériques

Selon le guide général des standards, les réponses à chaque question et donc de chaque copie obtenant les notes suivantes pourraient avoir les qualités suivantes :

Partie (c)

max.20	max.12	
16–20	10–12	<p>Haut niveau de connaissances; compréhension supérieure; haut niveau de capacité à identifier les interrelations. Expression excellente; idées très bien structurées et présentées. Expression par le candidat de ses propres jugements; développement d'une argumentation logique relative aux concepts et ou problèmes directement soulevés par le sujet. Idées générales soutenues par des exemples précis et détaillés ou des études de cas.</p> <p>* Qs 2 & 4: Interprétation et utilisation des documents de grande qualité.</p>
14–15	9	<p>Bon niveau de connaissances; bonne compréhension; bonne capacité à identifier les interrelations. Bonne expression; idées bien structurées et présentées. Argumentation cohérente et capacité d'évaluer différents points de vue. Utilisation appropriée d'exemples assez détaillés en support aux points généraux..</p> <p>* Qs 2 & 4: Bonne interprétation et bon utilisation des documents.</p>
12–13	8	<p>Niveau raisonnable de connaissances mais avec quelques limitations; compréhension ordinaire; conscience limitée des interrelations. Expression généralement raisonnable; idées raisonnablement structurées et présentées. Compréhension raisonnable mais limitée des faits et des problèmes soulevés par le sujet. Réponse manquant de détails, et quand elle concerne le sujet elle ne l'aborde pas logiquement ou analytiquement.</p> <p>* Qs 2 & 4: Interprétation et utilisation satisfaisantes des documents .</p>
10–11	6–7	<p>Quelques connaissances appropriées mais aussi de sérieuses lacunes de connaissances; compréhension limitée et peut-être en partie mauvaise; manque de capacité à identifier les interrelations. Réponse pas appropriée à la question. Expression montrant des fautes graves; structure et présentation des idées relativement faible. Importante dépendance au matériel de base du cours mais avec utilisation de quelques exemples.</p> <p>* Qs 2 & 4: Approche basique des documents; limitations dans l'utilisation et/ou dans l'interprétation.</p>
8–9	5	<p>Larges zones d'ignorance; manque de compréhension; faible capacité à voir les interrelations. Expression en général pas claire; faible structuration et présentation des idées..</p> <p>* Qs 2 & 4: mauvaise approche de l'interprétation et l'utilisation des documents.</p>
0–7	0–4	<p>Pas de connaissances ou très déficientes et/ou erronées; compréhension très déficiente; sérieux ou total manque de capacité à voir les interrelations. Expression très faible; peu ou pas de structure; idées très faiblement présentées.</p> <p>* Qs 2 & 4: Très mauvaise approche des documents.</p>

11.4 L'évaluation des questions hors sujet

Il arrive parfois que les candidats répondent à des questions qui n'ont pas été posées dans l'épreuve écrite. Le niveau de l'erreur et sa cause peut varier. Un candidat peut délibérément mal lire une question dans le but de cacher son ignorance et d'écrire plutôt sur ce qu'il sait. D'un autre côté, la mauvaise lecture d'une question peut être accidentelle. Le candidat peut mal interpréter une question et ainsi produire une réponse incorrecte ou le candidat peut interpréter une question d'une manière non conventionnelle mais plausible.

En principe, les examinateurs qui notent l'épreuve écrite doivent partir de l'idée que les réponses hors sujet ne rapporteront aucun point au candidat mais ils doivent tout de même regarder attentivement s'il n'y a pas une éventuelle possibilité de donner des points. Si la mauvaise interprétation semble être délibérée, récompenser cette pratique en lui donnant des points ne ferait que l'encourager. Si elle n'est qu'accidentelle et vraisemblable alors la réponse mérite la possibilité d'être correctement notée.

Durant la phase de correction, les examinateurs peuvent demander l'avis de l'Inspecteur de Cambridge sur de telles réponses.

11.5 L'enregistrement des notes de l'examen écrit pour le jury

Une fois que les notes finales de tous les candidats ont été déterminées, elles sont officiellement enregistrées pour l'information du jury. Lorsque les notes totales pour toutes les matières d'un candidat sont très proches d'une mention supérieure à celle qu'il a obtenue, les professeurs-examinateurs français membres du jury peuvent être d'accord de lui donner un point supplémentaire dans leur matière. L'Inspecteur de Cambridge peut donc indiquer au jury qu'un point supplémentaire peut être accordé à un candidat soit à l'examen écrit soit à l'examen oral ou aux deux lorsque une telle situation se présente. Il le fait en plaçant un astérisque à côté de la note finale, par exemple : 14 *, afin de garantir au candidat tous les bénéfices du doute.

11.6 L'évaluation des examens oraux

De façon à être juste avec les candidats, les procédures pour l'examen oral doivent être les mêmes pour chaque candidat. Ces règles générales sont faites dans l'intention de contribuer à ce que les standards et les procédures des examens oraux menés par différents examinateurs dans différents centres soient **comparables** au cours d'une année, et d'obtenir une **constance** des procédures et des standards d'année en année.

1. À son arrivée dans la salle d'examen, chaque candidat est invité à faire deux choix au hasard en utilisant deux sets de cartes. D'abord le candidat choisit une carte à partir d'un set de dix. Chacune de ces cartes a au verso un nombre de 1 à 10, correspondant à la liste des points-clés de son école. Ensuite le candidat choisit au hasard une carte à partir d'un set de cinq pour déterminer le mot-clé. Chacune de ces cartes a au verso une lettre de A à E, correspondant à la liste des mots-clés pour toutes les écoles. Ce deuxième set de cartes est plus petit que le set des dix cartes et est fait de cartes de couleur différente pour éviter toute confusion.

Si la question-clé tirée au sort est en Histoire, le terme-clé à examiner sera en Géographie, et vice versa.

Un professeur-examineur utilise un surligneur pour mettre en évidence, sur une copie de la page des contenus-clés de son école, la question-clé et le terme-clé correspondant à la carte tirée au sort. Le candidat prend cette feuille de papier avec lui dans la salle de préparation. L'autre professeur-examineur note la question-clé et le terme-clé sur la feuille d'enregistrement des notes.

2. Chaque candidat dispose d'un temps de préparation de 20 minutes. au cours duquel il doit se préparer à parler de la question-clé et à répondre aux questions s'y rapportant, ainsi qu'à discuter du mot-clé, les deux fois pour une durée de 5 minutes. L'examen oral dure au total 15 minutes.
3. Les examinateurs doivent être attentifs à l'inquiétude d'un candidat et essayer de le mettre à l'aise. Quand un candidat entre dans la salle d'examen, un des examinateurs devrait se présenter lui-même ainsi que le second examinateur. Si l'Inspecteur de Cambridge est présent, il devrait également être présenté au candidat, en précisant bien que l'inspecteur est là pour vérifier les examinateurs et non pas le candidat.
4. La disposition des sièges de la salle d'examen devrait permettre au candidat de bien voir les deux examinateurs, quand un Inspecteur de Cambridge est présent il devrait être assis de côté, éloigné des examinateurs et du candidat. Le champ de vision du candidat devrait être dirigé sur les examinateurs et non pas sur l'Inspecteur qui observe et ne participe que rarement à l'examen oral (voir point 12).
5. Si un représentant de l'Inspectorat de l'Education Nationale demande à assister à un oral, comme il en a le droit, il devrait s'asseoir hors du champ de vision du candidat. Un professeur-examineur en formation peut assister à un oral pour autant que les responsables des professeurs-examineurs le lui permettent et pour autant qu'il n'y ait pas plus de quatre non-candidats présents. Ces professeurs-examineurs en formation ne doivent pas avoir eu de relations personnelles ou professionnelles avec les candidats et ils ne sont pas non plus autorisés à participer en aucune façon à l'examen. Il doit lui aussi être assis hors du champ de vision du candidat.
6. De l'eau devrait être à la disposition de tous et, selon la loi française, il est interdit de fumer dans les salles utilisées pour les examens.
7. L'examen doit durer le même temps pour tous les candidats. C'est le cas à la fois lorsque l'examen pourrait aisément se prolonger et lorsqu'un candidat a fait un exposé de moins ou beaucoup moins de 5 minutes. Après un court exposé, un candidat devrait pouvoir bénéficier du reste des 10 minutes qui lui ont été allouées pour la question-clé. Le passage au mot-clé doit toujours se faire après le passage de 10 minutes et non pas avant. Il faut se tenir à l'horaire convenu tout au long de la journée d'examen.
8. Les questions-clés sont exprimées en termes spécifiques invitant à l'évaluation, à l'argumentation et à l'expression d'opinions soutenues par des preuves et/ou des exemples. Chaque candidat détermine la structure de son exposé car c'est une des compétences testées lors de l'oral. Un candidat peut utiliser des cartes ou des illustrations pendant son exposé mais seulement ceux qu'il a créés pendant le temps de préparation. Chaque exposé ne devrait pas durer plus de 5 minutes et un candidat s'approchant de la fin de ce temps devrait être averti (après 4 minutes) que le temps est bientôt fini.

9. Les examens oraux doivent être dirigés d'une manière équitable et compréhensive par des examinateurs qui encouragent plutôt que provoquent les candidats. Passer un examen oral est très exigeant et tout doit être mis en œuvre pour que tous les candidats puissent montrer du mieux possible leur connaissance et la compréhension des sujets sélectionnés. Les examinateurs ne devraient pas être intrusifs, agités ou dédaigneux et ne devraient pas interrompre les candidats. Tout manquement à ce haut standard pourrait mettre mal à l'aise un candidat. Tout doit être fait pour que le candidat puisse répondre aux questions de la meilleure manière possible dont ils sont capables. Les examinateurs devraient plutôt poser des questions ouvertes que des questions fermées, ils devraient poser des questions qui demandent aux candidats de développer une réponse argumentée plutôt que des questions où les candidats ne peuvent que répondre par oui ou par non ou guère plus. L'examen oral devrait être vu par les examinateurs et les candidats un peu comme une discussion ou une exploration des connaissances et de la compréhension du candidat et non pas comme un interrogatoire.
10. Les examinateurs doivent utiliser le système de notation qui suit pour évaluer la performance des candidats à l'examen oral. Ce cadre identifie trois Objectifs d'évaluation (AO - Assessment Objectives) et les niveaux de réalisation pour chacun. Bien que l'examen oral comporte deux éléments du contenu-clé, c'est à dire la question-clé et le mot-clé, la méthode d'évaluation devrait être une approche holistique. Il est important que les examinateurs ne séparent pas ces éléments mentalement. Les notes sont attribuées pour chaque AO en utilisant le principe du «best fit», avant d'être notée sur 20. Les demi-notes ne doivent pas être utilisées. La note agréée et enregistrée devrait être une évaluation de la performance du candidat jugée sur l'examen en entier, en reconnaissant que deux candidats peuvent prendre des chemins différents pour obtenir au final la même note du système de notation utilisé.
11. Si lors d'un examen oral particulier il se passe n'importe quelles circonstances spéciales (comme un candidat montrant des signes anormaux de stress ou comme une maladie du candidat), les examinateurs devraient quand même donner une note sur la base de la performance du candidat mais ils devraient aussi joindre à la note transmise à l'Inspecteur une brève explication des circonstances spéciales.
12. En général, l'Inspecteur, s'il est présent, observe l'examen en silence. Il peut toutefois intervenir si la durée de la session semble se prolonger et dépasser le temps imparti ou s'il estime que le candidat a été testé au-delà de son niveau de connaissance sans raison. Il peut aussi intervenir si un des professeurs-examinateurs domine trop l'interrogation au détriment du candidat ou de l'autre examinateur ou encore si le professeur-examinateur s'éloigne du champ général du sujet sélectionné de manière non structurée.
13. Il est conseillé aux examinateurs de prendre des notes sur l'argumentation développée par le candidat et sur leur propre évaluation de la performance du candidat durant l'examen oral. Seules de brèves notes devraient être prises, en effet un candidat pourrait être perturbé par un examinateur semblant enregistrer et noter mot à mot tout ce qu'il dit. Ces notes brutes doivent être conservées pour future référence et peuvent être nécessaires pour donner une preuve supplémentaire à l'inspecteur Cambridge lors de la préparation des notes finales ou dans les rares cas où une enquête est demandée au sujet d'une note.
14. Les examinateurs devraient se concerter à la fin de chaque examen oral pour donner une note provisoire qu'il sera possible de modifier à la fin de la journée. Chaque oral devrait recevoir une note sur 20 pour sa qualité générale, obtenue sur la base des connaissances et de la

compréhension du sujet sélectionné du candidat et en utilisant les groupes de notes et descriptifs ci-dessous.

15. A la fin d'une série d'examens oraux dirigés par une paire d'examineurs, ces derniers devraient se mettre d'accord sur la validation des notes. Ces notes seront ensuite inscrites sur un formulaire standard fourni avec les annotations les justifiant et données ou envoyées à l'Inspecteur de Cambridge. Là où l'Inspecteur est présent et a supervisé quelques oraux, il peut ajuster les notes de façon à assurer la comparabilité des standards. Cet ajustement peut aussi être fait sur la base d'éléments de preuve et les recommandations des assistants-modérateurs qui assistent l'Inspecteur Cambridge dans son travail de modération de l'examen oral.

**Système de notation de l'oral - Descriptifs de performance pour les examens oraux de l'OIB
History-Geography**

AO1 Connaissance et compréhension [8 points]	AO2a Compétences: analyse et évaluation [7 points]	AO2b Compétences: organisation et communication [5 points]
8 Très bien * Vaste connaissance détaillée et bien dirigée * Très bon niveau de compréhension * Démontre une approche holistique	6–7 Très bien * Grande capacité à analyser et à évaluer à la fois lors de l'exposé et des questions * Apporte constamment des jugements valides et bien étayés * Très conscient du style et des perspectives	5 Très bien * Elabore et structure de manière très effective l'exposé * Très bonnes réponses aux questions * Utilisation précise des termes du sujet; très bonne expression et élocution
7 Bien * Bonne connaissance détaillée et dirigée de manière effective * Bon niveau de compréhension * Développement ferme d'idées dans le contexte soumis	4–5 Bien * Good ability to analyse and evaluate in both talk and responses * Apporte des jugements valides et bien étayés * Bonne conscience du style et des perspectives	4 Bien * Exposé bien élaboré et structure * Bonnes réponses aux questions * Utilisation précise des termes; bonne expression et élocution
5–6 Satisfaisant * Connaissance appropriée * Solide compréhension * Quelques éléments du contexte soumis	3 Satisfaisant * Quelques capacités à analyser/évaluer * Quelques jugements émis * Quelques conscience du style et des perspectives	3 Satisfaisant * Exposé simple avec structure claire * Quelques capacités à formuler des réponses aux questions * Utilisation des termes en général précise; expression et élocution sûres
3–4 Faible * Connaissance de base * Compréhension de base * Conscience limitée du contexte soumis même lorsqu'il est suggéré	2 Faible * Analyse et évaluation sont limitées, l'approche est largement descriptive * Les réponses sont des assertions plutôt que des jugements * Conscience limitée du style et des perspectives même lorsqu'ils sont suggérés	2 Faible * Quelques difficultés à élaborer et structurer l'exposé * Réponses limitées aux questions * Quelques imprécisions et manque de rapport dans l'utilisation des termes; expression et élocution faibles
0–2 Très faible * Très peu de connaissance pertinente * Compréhension très limitée * Simple déclaration de quelques données de base isolées	0–1 Très faible * Peu ou pas d'analyse ou d'évaluation, adopte une approche descriptive * Peu ou pas de jugement offert, même lorsque demandé ou suggéré * Manque de perception du style et des perspectives	0–1 Très faible * Exposé très faiblement élaboré * A de la peine à comprendre les questions et à y répondre * Expression et élocution irrégulière

Le principe de «best fit» s'applique à l'attribution des points pour chaque objectif d'évaluation. Des demi-notes ne doivent pas être utilisées.

11.7 L'enregistrement des notes de l'oral pour le jury

Une fois que les notes finales de tous les candidats ont été déterminées, elles sont officiellement enregistrées pour l'information du jury du baccalauréat. Lorsque les notes totales pour toutes les matières d'un candidat sont très proches d'une mention supérieure à celle qu'il a obtenue, les professeurs-examineurs français membres du Jury peuvent être d'accord de lui donner un point supplémentaire dans leur matière. L'Inspecteur de Cambridge peut donc indiquer au jury qu'un point supplémentaire peut être accordé à un candidat soit à l'examen écrit soit à l'examen oral ou aux deux lorsque une telle situation se présente. Il le fait en plaçant un astérisque à côté de la note finale, par exemple : 14 *, afin de garantir au candidat tous les bénéfices du doute.

Le rattrapage

Un professeur-examineur approuvé par Cambridge (sélectionné par le responsable de matière au moment où les examinateurs des oraux pour la session d'examen qui va avoir lieu sont désignés) dirige seul l'oral de rattrapage. Puisque le résultat du rattrapage est une note qui remplace la note de l'examen écrit précédent, il est essentiel que l'examen des connaissances et de la compréhension du candidat soit rigoureux. Ceci est plus facile à atteindre lors d'une conversation soutenue entre l'examineur et le candidat. L'examineur est aussi plus libre de se concentrer sur le candidat et de diriger la discussion logiquement et avec cohérence sans devoir laisser un autre examinateur poser des questions. De plus, il est fort probable qu'un candidat face à un seul interlocuteur soit moins stressé. L'examen de rattrapage comporte deux termes-clé, un en Histoire et un en Géographie.

Chaque été, après la fin des examens écrits, l'inspecteur de Cambridge après consultation du responsable de matière sélectionne deux termes-clé qui seront utilisés pour le rattrapage de l'année en cours. Chaque terme représente une partie conséquente du programme et ne figurent pas sur la liste des dix termes-clé utilisés lors de l'examen de la même année. Vers la fin de la période des examens oraux ces termes-clé sont communiqués aux chefs de section et aux examinateurs du rattrapage. Les examinateurs doivent donc se préparer minutieusement pour le rattrapage en réfléchissant sérieusement à comment couvrir les termes-clé et à arranger un plan de questions. Les deux termes-clé sont communiqués au candidat par son école au moment où il décide de choisir l'Histoire-Géographie de l'OIB comme un de ces deux sujets de rattrapage.

L'examen de rattrapage dure 15 minutes. Normalement, les deux termes-clé sont utilisés lors du rattrapage. Au début de l'examen, le candidat identifie le terme-clé qu'il préférerait discuter en premier. L'examineur du rattrapage utilise ce sujet comme point de départ mais il peut très bien passer à l'autre sujet s'il juge que c'est dans l'intérêt du candidat. Les candidats ne font pas un exposé oral sur le terme-clé, un dialogue sous forme de questions-réponses est plus approprié pour l'évaluation effective des connaissances et des compétences du candidat. Les examinateurs du rattrapage utilisent le même système de notation pour évaluer les performances d'un candidat que celui utilisé pour l'examen oral principal même si la structure est différent puisque ne comportant pas d'exposé.

Les *Heads of Examination Centre* doivent s'assurer que les candidats qui sont questionnés sur les mêmes sujets soient séparés lors des sessions de rattrapage.